

PARLEMENT EUROPEEN



DIR  
ECT  
ION

---

GÉNÉRALE DES ETUDES

Document de travail

**LES LANGUES MOINS RÉPANDUES**

**EN**

**AUTRICHE, FINLANDE ET SUÈDE**

Série "Education et Culture"

W - 5

**Cette publication est disponible en :**

**FR**

**EN**

**Cette étude a été réalisée par "Le Bureau européen pour les langues moins répandues", 10 Sráid Haiste Loch, Baile Átha Cliath 2, Irlande.**

**Les points de vue exprimés, qui n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution, sont de la responsabilité exclusive de son auteur.**

**Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.**

**Éditeur :** PARLEMENT EUROPÉEN  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES  
L - 2929 LUXEMBOURG

**Responsable :** D.M. MORINA, Administrateur Principal  
Division des Affaires Sociales et de l'Emploi; Santé Publique et Protection des  
Consommateurs; Culture, Jeunesse, Éducation et Médias; Droits de la femme.  
Tél. : (352) 4300-22924  
Fax : (352) 43 40 71

Manuscrit achevé en mars 1997

#### **NOTA BENE**

La présente étude est la mise à jour de l'étude incluse dans le rapport de la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias sur les minorités linguistiques et culturelles dans la Communauté européenne, Rapporteur : M. Mark KILLILEA (référence : A3-0042/94 du 28 janvier 1994 - PE 201.963), également réalisée par le "Bureau européen pour les langues moins répandues" et parue dans les langues suivantes : DA, DE, GR, EN, ES, FR, IT, NL, et PT.

PARLEMENT EUROPEEN



DIR  
ECT  
ION  
GÉ

---

NÉRALE DES ETUDES

Document de travail

**LES LANGUES MOINS RÉPANDUES**

**EN**

**AUTRICHE, FINLANDE ET SUÈDE**

Série "Education et Culture"

W - 5

9-1997

## SOMMAIRE

LES LANGUES MOINS RÉPANDUES EN AUTRICHE .....	5
- LE SLOVÈNE .....	7
- LE TCHÈQUE [ET LE SLOVAQUE] .....	15
- LE CROATE .....	21
- LE HONGROIS .....	27
- LE ROM ET LE SINTI .....	33
LES LANGUES MOINS RÉPANDUES EN FINLANDE .....	35
- LE SUÉDOIS .....	37
- LE LAPON .....	45
- LE RUSSE .....	54
- LE TATAR .....	56
- LE ROM .....	57
LES LANGUES MOINS RÉPANDUES EN SUEDE .....	59
- LE FINNOIS .....	61
- LE FINNOIS TORNEDALIEN .....	65
- LE LAPON .....	71
- LE ROM .....	77

## **Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède**

---

**LES LANGUES MOINS RÉPANDUES  
EN AUTRICHE**

## **Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède**

---

## LE SLOVÈNE

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le slovène, appelé aussi *windisch*, est une langue indo-européenne du groupe slave.

#### *Nombre de locuteurs*

En 1991, 14 850 personnes parlaient le slovène en Carinthie et 1 695 en Styrie.

#### *Zones de diffusion*

Le slovène est parlé essentiellement dans les trois vallées de la Carinthie du Sud: Gailtal, Rosental et Jauntal. Les locuteurs sont géographiquement très dispersés, bien qu'une majorité d'entre eux soit concentrée dans une zone déterminée.

Les Slovènes de Styrie habitent pour la plupart dans la zone connue sous le nom de Radkersburger Eck et délimitée par Goritz (Slovenska Gorica), Dedenitz (Dedonci), Laafeld (Potrna), Sicheldorf (Žetinici) et Zelting (Zenkovci).

Notons que le slovène est également une langue minoritaire en Italie, dans le Frioul-Vénétie Julienne.

#### *Arrière-plan historique*

La présence slovène en Carinthie remonte au VI<sup>e</sup> siècle. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Klagenfurt (Celovec) devient le centre culturel de tous les Slovènes. La Première Guerre mondiale conduit à la persécution des dirigeants slovènes en Carinthie. En décembre 1918 est créé le royaume des Serbes, Croates et Slovènes (royaume SHS), qui revendique la Carinthie en tant que nouvel État slave du Sud. Le statut territorial de la Carinthie du Sud fait l'objet d'un vote dans le cadre de la conférence sur la paix tenue à Paris en 1919. Lors du plébiscite d'octobre 1920, 59% de la population vote pour l'union à l'Autriche. Sous la Première République d'Autriche, les Slovènes carinthiens sont en butte à des tentatives d'assimilation. La plupart des enseignants et des prêtres slovènes sont expulsés. Ce processus se poursuit tout au long du III<sup>e</sup> Reich. La situation actuelle quant à la défense des droits de cette minorité est exposée au paragraphe suivant, consacré au cadre politico-juridique.

Les Slovènes de Styrie deviennent une minorité ethnique à la suite des accords de paix conclus à Paris en 1919-1920. Le slovène est exclu des secteurs administratif et éducatif, mais on s'en sert encore, occasionnellement, dans les églises. En 1947, le gouvernement yougoslave réclame le rattachement à la Yougoslavie de certaines zones: Soboth (Sobote), Leutschach (Lučane) et Radkersburg (Radgona), comptant 10 000 habitants. Le traité d'État rendant à l'Autriche son indépendance, signé à Vienne en 1955, mentionne

explicitement, à l'article 7, les droits des Slovènes de Styrie, mais ces dispositions sont restées lettre morte jusqu'à ce jour.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

En vertu du traité de Saint-Germain [*Staatsvertrag (STGBL. 1920/303)* - articles 66, 67, 88], incorporé dans la Constitution, toutes les minorités ethniques d'Autriche sont protégées. Conformément à ces dispositions, un organe consultatif a été créé auprès de la chancellerie d'État. Il est chargé de conseiller le gouvernement ainsi que les collectivités locales sur la protection des minorités et sur les critères de répartition des fonds gouvernementaux entre les diverses communautés ethniques.

L'article 7 du traité d'État autrichien renferme la déclaration la plus importante des droits des Slovènes de Styrie et de Carinthie ainsi que des locuteurs du croate du Burgenland.

Il convient de citer également la loi sur les groupes ethniques [*Volksgruppengesetz* du 7 juillet 1976 (*BGBL. 1976/396*)], qui protège les droits des locuteurs du croate du Burgenland, des locuteurs du hongrois de Vienne et du Burgenland, de la communauté slovène de Carinthie et des locuteurs du tchèque et du slovaque. Les autorités régionales sont habilitées à définir les langues minoritaires qui, à côté de l'allemand, seront utilisées comme langues officielles au niveau politique.

La loi sur les groupes ethniques autorise une signalisation bilingue dans les zones où plus du quart des habitants parlent la langue minoritaire. Seuls les Slovènes de Carinthie remplissent cette condition. De plus, un décret du 31 mai 1977 règle l'usage du slovène dans les services publics; en vertu de ce texte, l'usage du slovène est permis en matière administrative dans les zones où les Slovènes représentent plus de 20% de la population. Concrètement, cela signifie que, dans 14 des 35 districts bilingues, le slovène peut être utilisé à la fois pour les questions relevant de l'administration locale et dans tous les services publics, y compris neuf postes de la police nationale et huit bureaux de douane. Le slovène peut être utilisé dans les relations avec le pouvoir judiciaire et avec les autorités militaires.

L'enseignement en langue slovène est régi par la loi sur l'école minoritaire pour la Carinthie (*BGBL. 1959/101*). Les questions concernant l'enseignement sont traitées plus longuement ci-après, au paragraphe "Système éducatif".

Le gouvernement autrichien a signé en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, mais celle-ci n'a pas encore été ratifiée.

### MÉDIAS

#### *Télévision*

Depuis 1989, la chaîne régionale diffuse, le dimanche, un programme hebdomadaire d'une demi-heure à l'intention de la communauté croate du Burgenland ainsi que des Slovènes de Carinthie. La société

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

---

autrichienne de radiodiffusion-télévision (ÖRF) est chargée de produire des programmes de radio et de télévision.

Les Slovènes de Styrie bénéficient d'un programme spécifique.

### **Radio**

*Radio Burgenland* et *Radio Kärnten* ont toutes deux des émissions quotidiennes d'une cinquantaine de minutes en croate et en slovène.

Il n'est pas prévu de programme spécifique pour les Slovènes de Styrie, mais *Ö1* et *Ö-Regional* diffusent de temps à autre des reportages sur cette communauté.

### **Presse**

Trois journaux slovènes sont publiés en Carinthie. Le plus ancien, créé en 1926, est l'hebdomadaire religieux *Nedelja*. Les deux autres sont *Slovenski vestnik*, qui représente l'Union des organisations slovènes, et *Naš tednik*, représentant depuis 1949 le Conseil national des Slovènes de Carinthie. Quelques magazines culturels, auxquels s'ajoutent des publications diffusées au niveau local par des groupes politiques et diverses autres associations, complètent cet éventail.

### **Édition**

Trois maisons d'édition publient de nombreux livres à la fois en allemand et en slovène. Klagenfurt compte deux librairies spécialisées dans les ouvrages en langue slovène, et l'on peut trouver des livres en slovène dans plusieurs petites villes.

Les Slovènes de Styrie n'ont pas d'accès autonome aux moyens de communication. Toutefois, l'Association culturelle pour la Styrie autrichienne au titre de l'article 7" [*Artikel VII-Kulturverein für Steiermark (Kultura društvo Člen 7 za avstrijsko Štajersko)*], qui assume la plupart des activités culturelles, a lancé dernièrement un magazine bilingue, *Signal*. D'autre part, la proximité de la frontière avec la Slovénie et la nature du terrain, peu accidenté, font que les programmes de la radio et de la télévision slovènes peuvent être captés facilement en Styrie.

## **SYSTÈME ÉDUCATIF<sup>1</sup>**

### **Immersion dans le slovène**

Les établissements préprimaires, primaires et secondaires permettent une immersion partielle dans le slovène. Il existe même deux écoles secondaires qui dispensent la totalité de l'enseignement en slovène.

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données qui figurent dans cette section se rapportent à l'année 1994/1995.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

---

Le tableau suivant illustre la situation pour 1995/1996:

	Enseignement préprimaire (écoles maternelles)	Enseignement primaire	Enseignement secondaire du degré inférieur	Enseignement secondaire du degré supérieur
Nombre d'établissements	10	67	3	3
Nombre d'enfants	100	1 486	332	274
Nombre d'enseignants	180 + 70 assistants		70	

Placés sous la tutelle de l'Inspection nationale pour la Carinthie (*Landesschulrat für Kärnten*), établie à Klagenfurt, ces établissements sont gérés par l'État, à l'exception de deux écoles privées, l'une primaire et l'autre secondaire. Cinq des dix écoles maternelles ressortissent également au secteur privé.

### **Financement**

Les salaires des enseignants sont à la charge du gouvernement fédéral.

La formation en cours d'emploi est financée par l'Institut pédagogique de Carinthie.

L'entretien des bâtiments et de l'équipement est pris en charge par l'État, en ce qui concerne les écoles secondaires, et par les municipalités, pour ce qui est des autres établissements.

Les besoins en matériel didactique sont couverts en partie par le gouvernement fédéral et en partie par les parents ou par les autorités locales.

### **Emploi des langues**

Les établissements qui dispensent leur enseignement en slovène utilisent le slovène courant à toutes fins et dans toutes les situations; cependant, des dialectes peuvent être utilisés au début de l'année scolaire si cela se révèle nécessaire pour certains enfants. Dans le secondaire, les professeurs peuvent communiquer avec leurs élèves en dialecte carinthien. Dans les écoles maternelles où la langue véhiculaire est le slovène, on utilise pour certaines activités le slovène ou l'allemand.

Il n'existe pas de données précises sur les langues que les enfants parlent à la maison, mais on sait que 30% environ de ceux qui fréquentent les écoles de langue slovène connaissaient le slovène avant d'entamer leur scolarité.

Les enfants parlent le slovène avec leurs enseignants dans les villages où cette langue est utilisée couramment. Ce n'est pas toujours le cas ailleurs.

La première langue des enseignants qui parlent le slovène en classe est tantôt le slovène - à égalité avec l'allemand - pour les bilingues, et tantôt l'allemand pour ceux dont c'est la langue maternelle mais qui ont obtenu une qualification en slovène.

### **Enseignement primaire**

Au cours des trois premières années de l'école primaire, l'enseignement est dispensé moitié en slovène moitié en allemand, à l'exception des leçons de langue (étant entendu que la lecture et l'écriture sont enseignées initialement dans les deux langues). Chaque leçon, sauf donc dans le domaine linguistique, est donnée dans les deux langues. Le même enseignant se sert en classe de l'une et de l'autre.

En quatrième année, seules les leçons de langue slovène - qui représentent de 3 à 5 heures par semaine - sont données en slovène, toutes les autres matières étant enseignées exclusivement en allemand.

### ***Matériel didactique et activités pédagogiques***

Ce sont les enseignants eux-mêmes qui pourvoient au matériel didactique.

Une composante régionale est automatiquement incluse dans les programmes tant des écoles de langue slovène que des écoles de langue allemande.

Les écoles organisent des activités telles que des excursions ainsi que des manifestations spéciales, au cours desquelles le slovène et l'allemand sont utilisés côte à côte. Elles publient un journal bilingue.

Les écoles bilingues slovène-allemand de Carinthie coopèrent dans le cadre de certains projets.

### ***Formation des enseignants***

L'Institut pédagogique de Carinthie met sur pied une formation en cours d'emploi à l'intention des enseignants.

Ceux qui enseigneront à la fois en slovène et en allemand peuvent bénéficier, ici encore en cours d'emploi, d'une formation initiale spéciale, de 48 heures.

Les cours portent sur la langue, la littérature et la culture slovènes, ainsi que sur les méthodes didactiques propres à l'enseignement bilingue.

### ***Principaux problèmes***

Le nombre d'écoles maternelles de langue slovène est insuffisant, de sorte que, lorsque les enfants arrivent à l'école primaire, leur connaissance du slovène n'est pas au niveau requis.

Beaucoup de parents ne parlent pas le slovène avec leurs enfants, laissant aux seules écoles le soin de leur inculquer cette langue. Dans d'autres cas, les enfants n'ont que des notions très vagues du slovène et ne trouvent pas à l'école les structures susceptibles de les mener à un niveau satisfaisant.

Le matériel multimédia n'accorde pas l'attention voulue aux langues minoritaires.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

Il n'y a pas de volonté politique suffisamment marquée en faveur d'un développement réel des langues minoritaires.

### Enseignement secondaire

À l'issue de l'enseignement primaire, la moitié environ des élèves considérés s'inscrivent dans une école secondaire de langue slovène.

L'une de ces écoles secondaires dispense l'ensemble de son enseignement sur une base bilingue, c'est-à-dire que toutes les matières sont enseignées et en slovène et en allemand; chaque cours n'est donné que dans une seule langue, mais il arrive qu'il soit suivi du même cours dans l'autre langue. Dans les deux autres écoles, le slovène est l'unique langue d'enseignement pour toutes les matières sauf l'allemand. Cependant, les manuels contiennent de la terminologie dans les deux langues.

Le programme des écoles de langue allemande comporte trois heures de slovène par semaine. L'anglais y occupe une place un peu plus importante que dans les trois écoles précitées.

### Emploi des langues

Langues parlées par les élèves						
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>			entre eux		
en classe	slovène			slovène à 80% dans une des écoles		
en récréation	slovène dans 95 à 100% des cas			slovène dans 80 à 100% des cas		
à la maison	élèves d'une des écoles			élèves des deux autres écoles		
	seulement le slovène	slovène et allemand	seulement l'allemand	seulement le slovène	slovène et allemand	seulement l'allemand
	85%	10%	5%	50%	40%	10%
<sup>(1)</sup> La première langue des enseignants qui parlent le slovène en classe est le slovène pour 90 à 95% d'entre eux et l'allemand pour les 5 à 10% restants. Néanmoins, tous ces professeurs sont bilingues.						

### Matériel didactique et activités pédagogiques

Une composante régionale est incluse dans les cours d'histoire et de sciences humaines, qui représentent environ cinq heures par semaine aux deux niveaux de l'enseignement secondaire.

L'Institut pédagogique de Carinthie et les enseignants eux-mêmes pourvoient au matériel didactique. Le problème majeur est ici le manque de matériel fondé sur le slovène.

Les écoles organisent parfois des activités extrascolaires qui se déroulent essentiellement en slovène.

### **Enseignement supérieur**

Une école de hautes études commerciales bilingue slovène-allemand a été ouverte en 1990/1991 à Klagenfurt (Celovec). Elle assure un programme identique à celui des autres écoles de l'État qui existent en Autriche dans le même secteur.

### ***Formation des enseignants***

La formation initiale des enseignants a lieu dans les universités de l'État et dure cinq ans. Tous les cours sont donnés en allemand.

Les enseignants ont la faculté, mais non l'obligation, de suivre une formation en cours d'emploi à raison d'une vingtaine d'heures par an. Cette formation est mise sur pied par l'Institut pédagogique de Carinthie, par les écoles ou par des groupes de travail. Quelque 80% des cours sont donnés en allemand, le reste en slovène.

## **ACTIVITÉS CULTURELLES**

Deux organisations servent de lien entre les Slovènes de Carinthie: le Conseil national des Slovènes de Carinthie (*Narodni svet koroških Slovencev*), une organisation centriste catholique qui voit dans la minorité slovène une entité indépendante et cohérente, et l'Union des organisations slovènes en Carinthie (*Zveza slovenskih organizacij na Koroškem*), qui, de tendance libérale et progressiste, a cherché ces dernières années à promouvoir, par des activités multiculturelles, des formes d'intégration plus poussée à la majorité germanophone.

Les Slovènes de Styrie ont leur propre organisation: l'"Association culturelle pour la Styrie autrichienne au titre de l'article 7" [*Artikel VII-Kulturverein für Steiermark (Kultura društvo Člen 7 za avstrijsko Štajersko)*].

La Carinthie compte une centaine d'associations et de groupes culturels placés sous l'égide de deux organisations centrales: l'Union culturelle catholique (*Krščanska kulturna zveza*) et l'Union des organisations culturelles slovènes (*Slovenska prosvetna zveza*). La communauté slovène de Carinthie n'a pas de troupe de théâtre professionnelle à demeure, mais elle invite des compagnies dramatiques de Slovénie ainsi que le Théâtre de Trieste à donner des représentations. Des initiatives nouvelles et plus modernes ont vu le jour dernièrement. La communauté apporte son appui à un institut de recherche et à d'autres établissements, tels que la Société Hemagoras de Klagenfurt (*Celovška Mohorjeva družba*). Elle gère une maison d'édition, un collège, une école élémentaire privée et une librairie, tout en déployant une série d'initiatives culturelles. Un autre collège et une bibliothèque sont gérés par l'Association scolaire slovène (*Slovensko šolsko društvo*).

**SOURCES**

- **Österreichische Volksgruppenhandbücher: Austria Ethnica - Stand und Perspektiven**  
Band 6 - Österreichisches Volksgruppenzentrum, 1993
- **Des Alpes à l'Adriatique - Les Slovènes dans l'Union européenne**  
Langues européennes 4 - Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **Contact Bulletin - Automne 1995 (Volume 12, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues
- **Immersion and Multilingual Education in the European Union**  
Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**  
Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994

## LE TCHÈQUE [ET LE SLOVAQUE]

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le tchèque et le slovaque sont des langues indo-européennes du groupe slave.

#### *Nombre de locuteurs*

En 1991, 8 033 personnes parlaient le tchèque en Autriche, et 835, le slovaque.

#### *Zones de diffusion*

Ces langues sont parlées essentiellement dans les provinces de Vienne et de Basse-Autriche (Marchfeld et Tullnerfeld).

#### *Arrière-plan historique*

Des minorités tchèques et slovaques sont signalées pour la première fois à Vienne sous le règne de Premysl Ottokar (1253-1278). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, 230 000 Tchèques et Slovaques arrivent à Vienne pour y travailler dans la construction de routes. Cette ville compte alors la deuxième concentration urbaine la plus forte de Tchèques dans le monde. Quelque 150 000 Tchèques et Slovaques retournent dans leur pays d'origine en 1918, lorsque est proclamée la République tchécoslovaque.

Le paragraphe suivant expose la situation actuelle quant à la défenses des droits des minorités.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

En vertu du traité de Saint-Germain [*Staatsvertrag (STGBL. 1920/303)* - articles 66, 67, 88], incorporé dans la Constitution, toutes les minorités ethniques d'Autriche sont protégées. Conformément à ces dispositions, un organe consultatif a été créé auprès de la chancellerie d'État. Il est chargé de conseiller le gouvernement ainsi que les collectivités locales sur la protection des minorités et sur les critères de répartition des fonds gouvernementaux entre les diverses communautés ethniques.

Il convient de citer également la loi sur les groupes ethniques [*Volksgruppengesetz* du 7 juillet 1976 (*BGBL. 1976/396*)], qui protège les droits des locuteurs du croate du Burgenland, des locuteurs du hongrois de Vienne et du Burgenland, de la communauté slovène de Carinthie et des locuteurs du tchèque et du slovaque. Les autorités régionales sont habilitées à définir les langues minoritaires qui, à côté de l'allemand, seront utilisées comme langues officielles au niveau politique.

## **Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède**

---

La loi sur les groupes ethniques autorise une signalisation bilingue dans les zones où plus du quart des habitants parlent la langue minoritaire. Seuls les Slovènes de Carinthie remplissent cette condition.

Un accord conclu le 7 juin 1920 entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie (*BGBL*. 1921/163) rend possible la création à Vienne d'écoles - publiques et privées - tchèques et slovaques.

Le gouvernement autrichien a signé en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, mais celle-ci n'a pas encore été ratifiée.

### **MÉDIAS**

#### ***Télévision***

Les Rom, les Sinti, les Tchèques, les Slovaques et les Slovènes de Styrie bénéficient d'un programme spécifique.

La société autrichienne de radiodiffusion-télévision (ÖRF) est chargée de produire des programmes de radio et de télévision.

#### ***Radio***

Il n'est pas prévu pour les Rom, les Sinti, les Tchèques, les Slovaques ni les Slovènes de Styrie de programmes dans leurs langues, mais *Ö1* et *Ö-Regional* diffusent de temps à autre des reportages sur ces communautés.

### **SYSTEMÈME ÉDUCATIF<sup>1</sup>**

#### **Immersion dans le tchèque**

Les établissements préprimaire, primaire et secondaire du degré inférieur permettent une immersion partielle dans le tchèque.

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données qui figurent dans cette section se rapportent à l'année 1994/1995.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

---

Le tableau suivant illustre la situation:

	Enseignement préprimaire (école maternelle, de 3 à 5 ans)	Enseignement primaire	Enseignement secondaire du degré inférieur
Nombre d'établissements	1	1	1
Nombre d'enfants	42	70	60
Nombre d'enseignants	2	2	2

Placés sous la tutelle de la *Direktion des Tschechischen privaten Volks- und Hauptschule des Schulvereins "Komenský"*, ces établissements sont des écoles privées.

### Financement

Les salaires des enseignants sont à la charge de la municipalité de Vienne. L'entretien des bâtiments, de l'équipement et du matériel didactique est pris en charge par l'organisation de tutelle précitée.

### Emploi des langues

Le tchèque courant est utilisé en classe à toutes fins et dans toutes les situations. À l'école maternelle où la langue véhiculaire est le tchèque, on se sert du tchèque et de l'allemand pour toutes les activités. Cependant, le tchèque domine, et il est utilisé pour les activités préparant à la lecture et aux mathématiques.

### Enseignement primaire

Toutes les matières sont enseignées dans les deux langues, à l'exception du tchèque, donné en tchèque, et de l'allemand, donné en allemand. Depuis l'année 1995/1996, la langue tchèque est enseignée à raison de six heures par semaine (sept heures précédemment), et la langue allemande, à raison de cinq heures (quatre heures précédemment).

La lecture et l'écriture sont enseignées initialement en tchèque.

Chaque leçon, sauf donc dans le domaine linguistique, est donnée dans les deux langues. Le même enseignant se sert en classe de l'une et de l'autre.

Contrairement aux écoles autrichiennes de langue allemande, les leçons de langue tchèque font partie du programme. Aussi la semaine de cours comporte-t-elle quatre heures de plus dans les écoles de langue tchèque que dans les écoles de langue allemande.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

### Emploi des langues

Langues parlées par les élèves		
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>	entre eux
en classe	tchèque à 70%, allemand à 30%	moitié tchèque, moitié allemand
en récréation	tchèque à 65%, allemand à 35%	moitié tchèque, moitié allemand

<sup>(1)</sup> La première langue des enseignants qui parlent le tchèque en classe est le tchèque pour 90% d'entre eux, le slovaque pour 5% et l'allemand pour les 5% restants.

### Activités pédagogiques

L'école tchèque prend part à des activités extrascolaires conseillées par les autorités scolaires de Vienne. Ces activités se déroulent en allemand, sauf lorsque des artistes tchèques viennent se produire à l'école, auquel cas la langue utilisée est le tchèque.

### Formation des enseignants

La formation initiale est assurée en République tchèque - et en tchèque - dans une École pédagogique pour les enseignants du primaire

Tous les enseignants participent chaque année à une formation en cours d'emploi de cinq jours. Cette formation est donnée en allemand.

### Principaux problèmes

Un seul problème sérieux se pose à l'école primaire tchèque de Vienne: le transport de ses élèves, ceux-ci habitant aux quatre coins de la ville, et même, pour certains d'entre eux, en Basse-Autriche.

### Enseignement secondaire

À l'issue de l'enseignement primaire, 75% des élèves considérés s'inscrivent à l'école secondaire du degré inférieur de langue tchèque.

Toutes les matières, à l'exception des langues, y sont enseignées tant en tchèque qu'en allemand. Le programme hebdomadaire comporte quatre heures de plus que celui d'une école secondaire du degré inférieur de langue allemande (*Hauptschule*); ces quatre heures sont consacrées à l'enseignement du tchèque.

### Emploi des langues

Langues parlées par les élèves		
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>	entre eux
en classe	tchèque à 70%, allemand à 30%	allemand à 60%

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

en récréation	tchèque à 50%, allemand à 50%	allemand à 60%
(1) La première langue des enseignants qui parlent le tchèque en classe est le tchèque pour 90% d'entre eux, le slovaque pour 5% et l'allemand pour les 5% restants.		

### **Principaux problèmes**

Une fois achevé le cycle inférieur de l'enseignement secondaire, les élèves qui continuent leur scolarité doivent s'inscrire dans une école secondaire du degré supérieur de langue allemande, car il n'existe pas d'école de ce type ayant le tchèque comme langue d'enseignement. Certains ne poursuivent pas leurs études, mais partent travailler en République tchèque ou en Slovaquie.

Il faut savoir, d'autre part, que le système éducatif autrichien connaît plusieurs types d'écoles secondaires du degré inférieur: *Hauptschule*, *Volksschule*, *Realgymnasium* et *Gymnasium*. L'école secondaire qui nous occupe ici est une *Hauptschule*. On envisage de la restructurer, car, d'une manière générale, cette catégorie d'établissements ne jouit pas d'une très bonne réputation.

### **Enseignement supérieur**

Le tchèque peut être étudié à l'université de Vienne, et ce, depuis 1775.

#### **SOURCES**

- **Österreichische Volksgruppenhandbücher: Austria Ethnica - Stand und Perspektiven**  
Band 6 - Österreichisches Volksgruppenzentrum, 1993
- **Des Alpes à l'Adriatique - Les Slovènes dans l'Union européenne**  
Langues européennes 4 - Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **Contact Bulletin - Automne 1995 (Volume 12, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues
- **Immersion and Multilingual Education in the European Union**  
Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**  
Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994

## LE CROATE

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le croate, qu'il ne faut pas confondre - s'agissant de la langue parlée en Autriche, et essentiellement dans le Burgenland - avec le serbo-croate ou le croato-serbe, est une langue indo-européenne du groupe slave.

#### *Nombre de locuteurs*

En 1991, 19 109 personnes parlaient le croate dans le Burgenland.

#### *Zones de diffusion*

Le croate est parlé dans des îlots disséminés sur tout le Burgenland, à l'exception de la région de Jennersdorf. Les concentrations les plus fortes de locuteurs du croate sont situées dans les régions d'Oberwart (Borta), d'Oberpullendorf (Gornja Pulja), d'Eisenstadt (Željezno) et de Neusiedl am See (Niuzalj).

Beaucoup de Croates du Burgenland ont migré au fil du temps pour s'établir à Vienne.

Notons que le croate est également une langue minoritaire en Italie, dans le Molise (province de Campobasso).

#### *Arrière-plan historique*

Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, lorsque la Turquie conquiert des parties de la Bosnie, de la Croatie et de la Dalmatie, quelque 120 000 Croates, soit 25 à 28% de la population, se réfugient en Autriche, tandis que d'autres fuient vers la Hongrie, la Slovaquie du Sud et la Moravie du Sud. Après la Première Guerre mondiale, le traité de Trianon place la Hongrie occidentale sous autorité autrichienne, ce qui entraîne une émigration massive vers les principaux centres économiques, qui se trouvent désormais en Hongrie et en Slovaquie. L'église devient le foyer des activités éducatives et culturelles des Croates du Burgenland jusqu'à ce que le III<sup>e</sup> Reich interdise l'utilisation du croate. Sous la Première République d'Autriche beaucoup de Croates ont émigré en Amérique; sous la Seconde République, c'est vers Graz et Vienne que la minorité croate se tourne pour trouver du travail.

Le paragraphe suivant expose la situation actuelle quant à la défense des droits des minorités.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

En vertu du traité de Saint-Germain [*Staatsvertrag (STGBI.1920/303)* - articles 66, 67, 88], incorporé dans la Constitution, toutes les minorités ethniques d'Autriche sont protégées. Conformément à ces dispositions, un organe consultatif a été créé auprès de la chancellerie d'État. Il est chargé de conseiller le gouvernement

ainsi que les collectivités locales sur la protection des minorités et sur les critères de répartition des fonds gouvernementaux entre les diverses communautés ethniques.

L'article 7 du traité d'État autrichien renferme la déclaration la plus importante des droits des Slovènes de Styrie et de Carinthie ainsi que des locuteurs du croate du Burgenland.

Il convient de citer également la loi sur les groupes ethniques [*Volksgruppengesetz* du 7 juillet 1976 (*BGBI.* 1976/396)], qui protège les droits des locuteurs du croate du Burgenland, des locuteurs du hongrois de Vienne et du Burgenland, de la communauté slovène de Carinthie et des locuteurs du tchèque et du slovaque. Les autorités régionales sont habilitées à définir les langues minoritaires qui, à côté de l'allemand, seront utilisées comme langues officielles au niveau politique.

La loi sur les groupes ethniques autorise une signalisation bilingue dans les zones où plus du quart des habitants parlent la langue minoritaire. Seuls les Slovènes de Carinthie remplissent cette condition.

La loi sur l'école provinciale du Burgenland (*LGBl.* 1937/40) prévoit un enseignement en croate et en hongrois. Les questions concernant l'enseignement sont traitées plus longuement ci-après, au paragraphe "Système éducatif".

Le gouvernement autrichien a signé en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, mais celle-ci n'a pas encore été ratifiée.

## **MÉDIAS**

### ***Télévision***

Depuis 1989, la chaîne régionale diffuse, le dimanche, un programme hebdomadaire d'une demi-heure à l'intention de la communauté croate du Burgenland ainsi que des Slovènes de Carinthie.

La société autrichienne de radiodiffusion-télévision (ÖRF) est chargée de produire des programmes de radio et de télévision.

### ***Radio***

*Radio Burgenland* et *Radio Kärnten* ont toutes deux des émissions quotidiennes d'une cinquantaine de minutes en croate et en slovène.

## **SYSTÈME ÉDUCATIF<sup>1</sup>**

### **Immersion dans le croate**

Les établissements préprimaires, primaires et secondaires du degré inférieur permettent une immersion partielle dans le croate.

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données qui figurent dans cette section se rapportent à l'année 1994/1995.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

---

Le tableau suivant illustre la situation:

	Enseignement préprimaire (écoles maternelles)	Enseignement primaire	Enseignement secondaire du degré inférieur
Nombre d'établissements	26	28	2
Nombre d'enfants	1 020	1 302	152
Nombre d'enseignants	64	96	45

Placés sous la tutelle de l'Inspection nationale pour le Burgenland (*Landesschulrat für Burgenland*), établie à Eisenstadt, ces établissements sont des écoles publiques ou privées; certains assurent une formation professionnelle.

### Financement

Les salaires des enseignants sont à la charge des autorités fédérales et des autorités du Burgenland.

La formation en cours d'emploi est financée par l'Institut pédagogique.

L'entretien des bâtiments, de l'équipement et du matériel didactique est pris en charge par les écoles elles-mêmes, en ce qui concerne le secteur privé, et par les municipalités et l'État, pour ce qui est du secteur public.

### Emploi des langues

Le croate du Burgenland est utilisé à toutes fins et dans toutes les situations dans les établissements précités, à ceci près que les écoles maternelles adaptent l'usage de la langue croate à la composition des groupes et aux aptitudes linguistiques des enfants.

### Enseignement primaire

Le croate est enseigné, dans cette langue, à raison de trois heures par semaine. Toutes les autres matières sont enseignées, autant que possible, moitié en croate et moitié en allemand, à l'exception de la langue allemande, donnée en allemand.

La lecture et l'écriture sont enseignées initialement en croate et en allemand.

Chaque leçon, sauf donc dans le domaine linguistique, est donnée dans les deux langues. Le même enseignant se sert en classe de l'une et de l'autre.

Les leçons de langue croate font partie du programme. Pour arriver à la même charge totale de travail hebdomadaire que dans les écoles de langue allemande, on a réduit le nombre d'heures consacré à l'éducation physique, à l'art et aux sciences humaines.

### ***Emploi des langues***

Les élèves parlent le croate ou l'allemand tant avec leurs enseignants qu'entre eux, et aussi bien en classe qu'en récréation.

Il n'existe pas de données précises sur les langues que ces enfants parlent à la maison, mais on sait que le croate est la langue maternelle d'environ un tiers d'entre eux.

La première langue des enseignants qui parlent le croate en classe est le croate.

Certains parents germanophones suivent des leçons de croate.

### ***Matériel didactique et activités pédagogiques***

L'Inspection scolaire pour les écoles croates pourvoit au matériel didactique.

Un problème sérieux se pose dans ce domaine: la difficulté de trouver du matériel didactique rédigé en croate et en allemand.

Une composante régionale est garantie par l'existence d'un programme spécifique pour les écoles du Burgenland qui accueillent les enfants de minorités ethniques.

Il existe des projets de coopération réunissant les enseignants des écoles pour enfants de langue croate du Burgenland, les enseignants de la communauté slovène de Carinthie et les enseignants de la communauté croate de Hongrie.

### ***Formation des enseignants***

La formation initiale des enseignants est organisée par l'Académie pédagogique. Après trois ans d'études, les futurs enseignants des écoles destinées aux enfants de langue croate d'Autriche reçoivent un certificat de l'État. La langue croate est une de leurs matières d'examen. La littérature, la grammaire, l'histoire et les cours de langue sont donnés en croate.

Une formation en cours d'emploi est organisée par l'Inspection nationale et l'Académie pédagogique. La formation en cours d'emploi annuelle des enseignants bilingues dure deux jours de plus que celle de leurs collègues germanophones et comporte au total de trois à cinq jours. Les cours sont donnés en croate, ou, lorsque les formateurs ne maîtrisent pas le croate, en allemand.

## **Enseignement secondaire**

À l'issue de l'enseignement primaire, une quinzaine des élèves considérés, soit 4 à 5%, s'inscrivent dans une école de langue croate. Il n'existe que deux écoles de ce type en Autriche, et elles sont trop éloignées pour la plupart des élèves.

Dans toutes les années de l'enseignement secondaire du degré inférieur, le croate est enseigné quatre heures par semaine. L'une des deux écoles, qui est une *Hauptschule*, assure un enseignement bilingue croate-allemand pour toutes les matières. L'autre, un *Gymnasium*, se contente de la seule langue allemande en

première année pour passer à l'enseignement bilingue - sauf pour les mathématiques et les cours de langue - à partir de la deuxième année.

Une école secondaire trilingue allemand-croate-hongrois a ouvert ses portes aux enfants des minorités ethniques en 1992. Ce *Volksgruppengymnasium* a le même programme que les autres écoles publiques d'Autriche. Le certificat de fin d'études délivré par cet établissement donne accès à toutes les universités autrichiennes.

### ***Emploi des langues***

Les élèves parlent le croate ou l'allemand tant avec leurs enseignants qu'entre eux, et aussi bien en classe qu'en récréation.

La première langue des enseignants qui parlent le croate en classe est le croate.

### ***Formation des enseignants***

La formation initiale des enseignants est organisée par l'Académie pédagogique. Après trois ans d'études, les futurs enseignants des écoles destinées aux enfants de langue croate d'Autriche reçoivent un certificat de l'État. La langue croate est une de leurs matières d'examen. La littérature, la grammaire, l'histoire et les cours de langue sont donnés en croate.

Une formation en cours d'emploi est organisée par l'Inspection nationale et l'Académie pédagogique. La formation en cours d'emploi annuelle des enseignants bilingues dure deux jours de plus que celle de leurs collègues germanophones et comporte au total de trois à cinq jours. Les cours sont donnés en croate, ou, lorsque les formateurs ne maîtrisent pas le croate, en allemand.

L'Inspection scolaire pour les écoles croates et l'Institut pédagogique pourvoient au matériel didactique.

### **SOURCES**

- **Immersion and Multilingual Education in the European Union**  
Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **Österreichische Volksgruppenhandbücher: Austria Ethnica - Stand und Perspektiven**  
Band 6 - Österreichisches Volksgruppenzentrum, 1993
- **Des Alpes à l'Adriatique - Les Slovènes dans l'Union européenne**  
Langues européennes 4 - Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **Contact Bulletin - Automne 1995 (Volume 12, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues
- **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**  
Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994



## LE HONGROIS

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Contrairement aux autres langues passées en revue jusqu'ici, le hongrois, appelé aussi *magyar*, n'est pas une langue indo-européenne, mais une langue finno-ougrienne du groupe ougrien.

#### *Nombre de locuteurs*

En 1991, 4 973 personnes parlaient le hongrois en Autriche.

#### *Zones de diffusion*

Le hongrois est surtout parlé dans le Burgenland, et plus précisément dans les quatre aires linguistiques suivantes: Oberpullendorf (Felsöpulya), Oberwart (Felsöör), Siget in der Wart (Örisziget) et Unterwart (Alsóör). Vienne compte, elle aussi, un nombre considérable de locuteurs du hongrois.

#### *Arrière-plan historique*

Au XI<sup>e</sup> siècle, les Hongrois du Burgenland sont proclamés *Grenzwächter* et chargés de garder la frontière hongroise occidentale. Les guerres turques du XVI<sup>e</sup> siècle font affluer dans la région Croates et protestants allemands, plaçant les Hongrois du Burgenland dans une position d'isolement par rapport aux autres Hongrois. À la chute de la monarchie austro-hongroise, les Hongrois du Burgenland deviennent une minorité de fait dans la nouvelle République d'Autriche. Leur isolement s'accroît en 1949, année où la Hongrie se transforme en une république populaire de style soviétique. Lorsque la Hongrie devient une république démocratique, des liens de plus en plus étroits se nouent entre la minorité hongroise d'Autriche et les Hongrois de Hongrie. Le hongrois est perçu en Autriche comme une langue utile sur la scène économique, ce qui, d'un point de vue réaliste, renforce les chances de "survie" de cette minorité.

Le paragraphe suivant expose la situation actuelle quant à la défense des droits des minorités.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

En vertu du traité de Saint-Germain [*Staatsvertrag (STGBL.1920/303)* - articles 66, 67, 88], incorporé dans la Constitution, toutes les minorités ethniques d'Autriche sont protégées. Conformément à ces dispositions, un organe consultatif a été créé auprès de la chancellerie d'État. Il est chargé de conseiller le gouvernement ainsi que les collectivités locales sur la protection des minorités et sur les critères de répartition des fonds gouvernementaux entre les diverses communautés ethniques.

Il convient de citer également la loi sur les groupes ethniques [*Volksgruppengesetz* du 7 juillet 1976 (*BGBL. 1976/396*)], qui protège les droits des locuteurs du croate du Burgenland, des locuteurs du hongrois de Vienne et du Burgenland, de la communauté slovène de Carinthie et des locuteurs du tchèque et du

## **Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède**

---

slovaque. Les autorités régionales sont habilitées à définir les langues minoritaires qui, à côté de l'allemand, seront utilisées comme langues officielles au niveau politique.

La loi sur les groupes ethniques autorise une signalisation bilingue dans les zones où plus du quart des habitants parlent la langue minoritaire. Seuls les Slovènes de Carinthie remplissent cette condition.

La loi sur l'école provinciale du Burgenland (*LGBl.* 1937/40) prévoit un enseignement en croate et en hongrois. Les questions concernant l'enseignement sont traitées plus longuement ci-après, au paragraphe "Système éducatif".

Le gouvernement autrichien a signé en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, mais celle-ci n'a pas encore été ratifiée.

### **MÉDIAS**

#### ***Télévision***

Quatre programmes d'une durée approximative de 25 minutes sont attribués annuellement à la communauté hongroise du Burgenland.

La société autrichienne de radiodiffusion-télévision (ÖRF) est chargée de produire des programmes de radio et de télévision.

#### ***Radio***

*Radio Burgenland* diffuse tous les dimanches une émission en hongrois de 25 minutes à l'intention de la communauté hongroise du Burgenland.

### **SYSTÈME ÉDUCATIF<sup>1</sup>**

#### **Immersion dans le hongrois**

Une introduction graduelle à la langue hongroise est assurée au niveau préprimaire. Les établissements primaires et l'école secondaire du degré inférieur permettent une immersion partielle dans le hongrois.

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données qui figurent dans cette section se rapportent à l'année 1994/1995.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

Le tableau suivant illustre la situation:

	Enseignement préprimaire (écoles maternelles)	Enseignement primaire	Enseignement secondaire du degré inférieur
Nombre d'établissements	5	2	1
Nombre d'enfants	47	33	65
Nombre d'enseignants	5	7	4

Placés sous la tutelle de l'Inspection nationale pour le Burgenland (*Landesschulrat für Burgenland*), établie à Eisenstadt, ces établissements sont des écoles publiques.

### Financement

Les salaires des enseignants sont à la charge des autorités fédérales et des autorités du Burgenland.

La formation en cours d'emploi est financée par l'Institut pédagogique.

L'entretien des bâtiments, de l'équipement et du matériel didactique est pris en charge par les municipalités, en ce qui concerne la scolarité obligatoire, et par les autorités centrales du Burgenland, pour ce qui est de la scolarité ultérieure.

### Emploi des langues

La langue d'enseignement officielle, tout comme celle du matériel didactique, est le hongrois courant. Toutefois, les enseignants s'adressent à leurs élèves dans le dialecte hongrois "wart", parlé dans la région d'Oberwart, d'Untervart et de Siget in der Wart.

Dans les écoles maternelles de langue hongroise, le hongrois est utilisé six heures par semaine. Le reste des activités a lieu en allemand.

### Enseignement primaire

Le hongrois est enseigné, dans cette langue, à raison de trois heures par semaine. Toutes les autres matières sont enseignées, grosso modo, moitié en hongrois et moitié en allemand, à l'exception de la langue allemande, donnée en allemand.

La lecture et l'écriture sont enseignées initialement en hongrois et en allemand.

Chaque leçon, sauf donc dans le domaine linguistique, est donnée dans les deux langues. Le même enseignant se sert en classe de l'une et de l'autre.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

Les leçons de langue hongroise font partie du programme. Pour arriver à la même charge totale de travail hebdomadaire que dans les écoles de langue allemande, on a réduit le nombre d'heures consacré à l'éducation physique et à l'art.

### *Emploi des langues*

Langues parlées par les élèves		
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>	entre eux
en classe	hongrois et allemand	hongrois et allemand
en récréation	hongrois et allemand	allemand

<sup>(1)</sup> La première langue des enseignants qui parlent le hongrois en classe est le hongrois.

### *Matériel didactique et activités pédagogiques*

L'Inspection scolaire pour les écoles hongroises, des spécialistes et les enseignants eux-mêmes pourvoient au matériel didactique.

Un problème sérieux se pose dans ce domaine: la difficulté de trouver du matériel didactique rédigé en hongrois et en allemand.

Une composante régionale est garantie par l'existence d'un programme spécifique pour les écoles du Burgenland qui accueillent les enfants de minorités ethniques.

Il existe des projets de coopération et certaines activités sont organisées de concert avec une école primaire de Hongrie.

### *Formation des enseignants*

La formation initiale des enseignants est organisée par l'Académie pédagogique. Elle a lieu à l'Institut pédagogique. Elle dure trois ans et est sanctionnée par un certificat d'aptitude à l'enseignement. Il n'est pas prévu de formation spécifique pour les enseignants des écoles destinées aux enfants de langue hongroise d'Autriche.

Une formation en cours d'emploi est organisée par l'Inspection nationale et l'Institut pédagogique. La formation en cours d'emploi annuelle des enseignants bilingues dure trois demi-journées de plus que celle de leurs collègues germanophones. Les cours portent sur la linguistique, la pédagogie, la méthodologie, l'histoire et la littérature; ils sont donnés en hongrois.

### **Enseignement secondaire**

Dans toutes les années de l'enseignement secondaire du degré inférieur, le hongrois est enseigné quatre heures par semaine. En première année, toutes les matières sont enseignées en allemand. À partir de la

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

deuxième, l'enseignement est bilingue hongrois-allemand, exception faite pour les cours de langue et les mathématiques.

Une école secondaire trilingue allemand-croate-hongrois a ouvert ses portes aux enfants des minorités ethniques en 1992. Ce *Volksgruppengymnasium* a le même programme que les autres écoles publiques d'Autriche. Le certificat de fin d'études délivré par cet établissement donne accès à toutes les universités autrichiennes.

### *Emploi des langues*

Langues parlées par les élèves		
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>	entre eux
en classe	hongrois et allemand	hongrois et allemand
en récréation	hongrois et allemand	allemand

(<sup>1</sup>) La première langue des enseignants qui parlent le hongrois en classe est le hongrois.

### *Matériel didactique et activités pédagogiques*

L'Inspection scolaire pour les écoles hongroises, des spécialistes et les enseignants eux-mêmes pourvoient au matériel didactique.

Il existe des projets de coopération avec une école de Hongrie. Certaines activités sont organisées de concert.

### *Formation des enseignants*

La formation initiale des enseignants a lieu à l'université, qui est dotée d'une section finno-ougrienne, ou à l'Institut pédagogique. Les futurs enseignants des écoles destinées aux enfants de langue hongroise d'Autriche reçoivent un certificat de l'État.

Une formation en cours d'emploi est organisée par l'Inspection nationale et l'Institut pédagogique. La formation en cours d'emploi annuelle des enseignants bilingues dure trois demi-journées de plus que celle de leurs collègues germanophones. Les cours portent sur la linguistique, la pédagogie, la méthodologie, l'histoire et la littérature; ils sont donnés en hongrois.

## **ACTIVITÉS CULTURELLES**

Une société culturelle a été fondée en 1968. Elle a été à l'origine de la création de groupes de danses traditionnelles et d'autres associations culturelles qui jouissent d'une grande renommée dans la région.

**SOURCES**

- **Österreichische Volksgruppenhandbücher: Austria Ethnica - Stand und Perspektiven**  
Band 6 - Österreichisches Volksgruppenzentrum, 1993
- **Des Alpes à l'Adriatique - Les Slovènes dans l'Union européenne**  
Langues européennes 4 - Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **Contact Bulletin - Automne 1995 (Volume 12, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues
- **Immersion and Multilingual Education in the European Union**  
Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**  
Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994

## LE ROM ET LE SINTI

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le rom et le sinti sont des langues indo-européennes du groupe indo-iranien.

#### *Nombre de locuteurs*

Il n'existe pas de chiffres précis à cet égard.

#### *Zones de diffusion*

Les locuteurs sont disséminés dans l'ensemble de l'Autriche. Les îlots les plus importants se trouvent dans le Burgenland et à Vienne.

#### *Arrière-plan historique*

Voici un millénaire, les Rom, partis de l'Inde, gagnent l'Europe en passant par la Turquie. Ils arrivent en Autriche aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, dans le sillage de l'armée turque. Du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous Charles VI, à l'instauration de la Première République d'Autriche, puis sous le régime nazi, cette minorité est en butte à la discrimination et à la persécution. Des quelque 3 000 Sinti et 8 000 Rom qui vivent en Autriche en 1938, essentiellement dans le Burgenland, moins de la moitié survit à l'Holocauste. Même au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la discrimination reste leur lot. L'emploi leur étant fermé, ils partent pour Vienne et d'autres grandes villes, en quête d'anonymat.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

En vertu du traité de Saint-Germain [*Staatsvertrag (STGBL. 1920/303)* - articles 66, 67, 88], incorporé dans la Constitution, toutes les minorités ethniques d'Autriche sont protégées. Conformément à ces dispositions, un organe consultatif a été créé auprès de la chancellerie d'État. Il est chargé de conseiller le gouvernement ainsi que les collectivités locales sur la protection des minorités et sur les critères de répartition des fonds gouvernementaux entre les diverses communautés ethniques.

La loi sur les groupes ethniques [*Volksgruppengesetz* du 7 juillet 1976 (*BGBL. 1976/396*)], une signalisation bilingue dans les zones où plus du quart des habitants parlent la langue minoritaire. Seuls les Slovènes de Carinthie remplissent cette condition.

L'Autriche a officiellement reconnu les Rom et les Sinti comme groupe ethnique autrichien en 1922, année où elle a signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Elle n'a pas encore ratifié cette charte.

## MÉDIAS

### *Télévision*

Les Rom, les Sinti, les Tchèques, les Slovaques et les Slovènes de Styrie bénéficient d'un programme spécifique.

La société autrichienne de radiodiffusion-télévision (ÖRF) est chargée de produire des programmes de radio et de télévision.

### *Radio*

Il n'est pas prévu pour les Rom, les Sinti, les Tchèques, les Slovaques ni les Slovènes de Styrie de programmes dans leurs langues, mais *Ö1* et *Ö-Regional* diffusent de temps à autre des reportages sur ces communautés.

## SYSTÈME ÉDUCATIF

Ni le rom ni le sinti ne sont enseignés dans des écoles d'Autriche. Les enfants appartenant à ces minorités ont été intégrés dans le système éducatif autrichien en 1945. Il arrive couramment que ces langues ne soient pas transmises de génération à génération, les parents estimant qu'elles peuvent constituer un handicap à l'école et, plus tard, dans la vie active.

## ACTIVITÉS CULTURELLES

Une association a été fondée en 1989: la *Verein Roma*, dont l'objectif premier était d'améliorer la situation des Rom et des Sinti et d'obtenir leur reconnaissance en tant que groupe ethnique. Deux ans plus tard était créée à Vienne une association culturelle, la *Kulturverein österreichischer Roma*.

### SOURCES

- **Österreichische Volksgruppenhandbücher: Austria Ethnica - Stand und Perspektiven**  
Band 6 - Österreichisches Volksgruppenzentrum, 1993
- **Contact Bulletin - Automne 1995 (Volume 12, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues

**LES LANGUES MOINS RÉPANDUES**  
**EN FINLANDE**



## LE SUÉDOIS

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le suédois est une langue indo-européenne du groupe germanique.

#### *Nombre de locuteurs*

La Finlande est un pays bilingue. Elle compte cinq millions d'habitants, dont 94% parlent le finnois, et 6%, le suédois. Plus précisément, et d'après le recensement de 1992, le nombre de locuteurs du suédois s'élève à 296 435. D'une façon générale, la structure sociale de la population de langue suédoise est semblable à celle du reste de la population.

#### *Zones de diffusion*

La plupart des locuteurs du suédois vivent dans les régions côtières d'Österbotten, de Nyland et d'Åboland, ainsi que sur les îles d'Åland. Cela représente un territoire rural de 16 000 km<sup>2</sup>, clairement délimité par rapport aux zones où l'on parle le finnois. Finnois et suédois coexistent, par contre, dans les villes et les villages. En vertu de la loi sur les langues, un district est considéré comme étant de langue suédoise si la majorité de ses habitants parle cette langue.

#### *Arrière-plan historique*

Les historiens estiment généralement que la présence suédoise dans la zone côtière de la Finlande remonte aux mouvements de populations qui se sont produits avant et pendant le XIII<sup>e</sup> siècle dans l'orbite des croisades suédoises et de la colonisation de la Finlande. Depuis cette époque, la minorité de langue suédoise en Finlande compte deux composantes historiquement importantes et distinctes: la composante rurale, celle des fermiers et des pêcheurs, sur les côtes sud et ouest de la Finlande, et la composante des classes supérieures, formées initialement par la bourgeoisie et la noblesse. La frontière entre les communautés de locuteurs du suédois a été remarquablement étanche pendant des siècles; elle ne s'est estompée qu'au XX<sup>e</sup> siècle.

La Finlande a été une possession suédoise jusqu'en 1809. Le suédois s'y est donc trouvé en position dominante pendant longtemps. Il a conservé cette position presque jusqu'à la fin de la domination russe (1809-1917), même si son déclin s'est amorcé, puis accéléré, à dater du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les classes dirigeantes ont parlé le suédois tout au long de la période s'étendant de la colonisation suédoise aux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est difficile d'imaginer que le finnois ne jouait aucun rôle officiel en Finlande avant la seconde moitié du siècle passé. De nos jours, même s'il existe une égalité formelle en Finlande entre le finnois et le suédois, ce dernier y a clairement la place d'une langue minoritaire.

Il convient cependant de noter que, ces dernières dizaines d'années, un besoin croissant de personnes parlant le suédois se fait jour dans le monde finlandais des affaires. Cela s'explique par le fait que la Suède a grimpé à la deuxième place de la liste des principaux partenaires commerciaux de la Finlande, ainsi que par le

développement du tourisme. Le commerce transfrontalier et l'essor constant de l'industrie du tourisme font que les Suédois sont, et de loin, les visiteurs étrangers les plus nombreux de la Finlande. Dans les parties unilingues finnoises (voir la section suivante pour la distinction unilingue-bilingue), le suédois est la deuxième langue la plus parlée dans la vie quotidienne.

### **CADRE POLITICO-JURIDIQUE**

La Constitution finlandaise de 1919 proclame que le finnois et le suédois sont les langues nationales de la République. Elle garantit aux citoyens le droit d'employer leur langue maternelle, que ce soit le finnois ou le suédois, dans les affaires portées en justice ainsi que devant les autorités administratives. C'est la concrétisation du principe selon lequel les droits de la population de langue finnoise et ceux de la population de langue suédoise doivent être placés sur un pied d'égalité.

Les propositions du gouvernement au Parlement, comme les réponses de ce dernier, ainsi que les pétitions, les recommandations et toutes autres communications adressées au gouvernement ou émanant de lui, doivent être rédigées dans les deux langues. C'est vrai également pour toutes les lois.

Le bilinguisme officiel du pays, tel qu'il est inscrit dans la Constitution, a fait l'objet de lois, de décrets et de décisions gouvernementales spécifiques. Ainsi, la loi et le décret de 1922 sur les langues prescrivent l'emploi du finnois et du suédois devant les tribunaux et les autorités administratives et garantissent le droit des requérants à employer leur langue maternelle. La loi sur les langues règle l'usage officiel des langues par les autorités en leur sein et vers l'extérieur. En outre, elle impose aux fonctionnaires de passer un examen destiné à prouver leur maîtrise des deux langues.

D'autre part, la loi sur les langues définit le statut des municipalités: une municipalité est unilingue lorsque la minorité qui parle l'autre langue nationale n'atteint pas 8% de sa population ni ne comprend plus de 3 000 personnes. Si la minorité excède ces seuils, la municipalité est bilingue. Cependant, une municipalité bilingue ne devient unilingue que si la minorité tombe sous les 6%.

La Finlande a ratifié en 1994 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et en a rendu les dispositions applicables au suédois et au lapon.

#### ***Autonomie des îles Åland***

La province finlandaise d'Åland, dont 95% des habitants parlent le suédois, est considérée officiellement comme une région unilingue. La prééminence des langue et culture suédoises y est garantie. Ce statut particulier est fondé sur une convention internationale à laquelle la Finlande a adhéré ainsi que sur une résolution du Conseil de la Société des nations (1921).

### **MÉDIAS**

#### ***Télévision***

L'unité de programmes suédoise de la Société finlandaise de radiodiffusion-télévision produit de façon autonome des programmes de radio et de télévision. Cette unité dispose de son propre budget. Un réseau hertzien couvre toutes les zones où l'on parle le suédois.

## **Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède**

---

La télévision finlandaise de langue suédoise - FST (*Finlands svenska television*) - transmet sur les canaux TV1 et TV2 à raison de 845 heures par an, dont 545 heures de programmes qu'elle produit elle-même. S'y ajoutent quelque 200 heures de programmes sportifs bilingues. Le télétexte comporte des pages en suédois.

Par ailleurs, les programmes télévisés de la Suède peuvent être captés dans toutes les zones de Finlande où la langue suédoise est présente.

### **Radio**

La Radio nationale de langue suédoise, qui dispose d'un canal à part entière et est captée sur l'ensemble du pays, a émis pendant 6 738 heures en 1994, y compris 189 heures de nouvelles de l'agence de presse finlandaise, la FNB (*Finska notisbyrån*). Cela représente des programmes de 18,5 heures par jour - dont 40% de musique.

En 1994 toujours, les radios locales ont été sur les ondes pendant 10 000 heures. Il y a six stations de langue suédoise, qui disposent toutes de leurs propres canaux et équipements de transmission; trois sont implantées dans la région d'Uusimaa, les autres dans les régions de Turku, d'Ostrobothnia et d'Åland. Dans cette dernière région, autonome, une loi spécifique sur la radio et la télévision s'applique depuis 1993.

### **Presse**

La presse de langue suédoise comprend une trentaine de quotidiens et d'hebdomadaires et une centaine d'autres journaux de publication régulière. En tout, quelque 300 000 journaux circulent quotidiennement.

### **Édition**

Quelque 200 nouveaux livres en langue suédoise sont publiés annuellement en Finlande. Les maisons d'édition publient également des traductions suédoises d'originaux finnois.

## **SYSTÈME ÉDUCATIF<sup>1</sup>**

Les locuteurs du suédois sont placés sur le même pied que leurs concitoyens de langue finnoise en ce qui concerne la satisfaction des besoins culturels. Cela signifie que les municipalités assurent le fonctionnement d'écoles de divers types et de divers niveaux où le suédois est la langue d'enseignement. Les programmes des écoles de langue suédoise sont établis selon les mêmes critères que ceux des écoles de langue finnoise et les ressources en matière éducative sont attribuées aux unes et autres sur une base d'égalité. Le Conseil national de l'éducation comprend une section autonome pour les écoles de langue suédoise.

### **Immersion dans le suédois**

Le système éducatif permet une immersion totale dans la langue suédoise aux niveaux élémentaire et secondaire.

---

<sup>1</sup> Les données qui figurent dans cette section se rapportent à l'année 1994/1995.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

Le tableau suivant illustre la situation:

	Enseignement général <sup>(1)</sup> (8-16 ans)	Enseignement secondaire du degré supérieur - <i>lukio</i> - (17-19 ans)	Enseignement professionnel (17-19 ans)
Nombre d'établissements	315	32	39
Nombre d'enfants	33 030	5 930	9 740
Nombre d'enseignants	1 100	380	1 160
<sup>(1)</sup> Comprend l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du degré inférieur.			

Ces établissements sont placés sous la tutelle du Conseil national de l'éducation, qui a son siège à Helsingfors (Helsinki); 372 d'entre eux sont des écoles publiques et 14 des écoles privées (dont 8 écoles professionnelles).

### Financement

Les salaires des enseignants ainsi que les dépenses inhérentes à la formation des enseignants, à l'achat du mobilier, à l'entretien des bâtiments et à l'acquisition de matériel didactique sont à la charge de l'État finlandais et des municipalités.

### Emploi des langues

Le suédois courant est utilisé à toutes fins et dans toutes les situations dans les écoles de langue suédoise.

### Enseignement préprimaire

L'enseignement préprimaire relève essentiellement du ministère des affaires sociales et de la santé. Selon les registres du Conseil national de l'éducation, 225 enfants fréquentent les classes maternelles dans les écoles primaires de langue suédoise. Une loi impose aux autorités locales d'assurer les services nécessaires dans la langue maternelle des enfants lorsque celle-ci est le finnois, le suédois ou le lapon; cette loi n'est pas encore entrée entièrement en vigueur.

### Enseignement général

Chaque école primaire est libre de choisir la langue dans laquelle seront enseignées les différentes matières. Généralement, les écoles de langue suédoise choisissent le suédois pour l'enseignement de toutes les matières; en tout cas, les leçons de lecture et d'écriture y sont données initialement en suédois. Chaque matière n'est enseignée que dans une seule langue. En résumé, on retiendra que, si les écoles d'enseignement général sont libres du choix des langues d'enseignement, les écoles de langue suédoise dispensent la totalité de leur programme en suédois.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

### Emploi des langues

Langues parlées par les élèves		
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>	entre eux
en classe	suédois	suédois
en récréation	suédois	suédois et finnois
à la maison	uniquement le suédois pour 70% d'entre eux le suédois et le finnois pour 25% d'entre eux uniquement le finnois pour 5% d'entre eux	
<sup>(1)</sup> La première langue des enseignants qui parlent le suédois en classe est le suédois.		

### Matériel didactique et activités pédagogiques

Une composante régionale peut être incluse dans toutes les matières, mais chaque école décide de la forme à y donner.

Des projets de coopération d'enseignants sont mis en oeuvre avec des écoles d'Estonie, de Hongrie, d'Allemagne, de Suède, du Danemark et de Grande-Bretagne. Les élèves communiquent avec des enfants étrangers par e-mail.

Le matériel didactique est fourni par le Conseil national de l'éducation, les éditeurs et diverses organisations.

### Formation des enseignants

La formation initiale, qui comporte quatre années d'études, est assurée en suédois dans les universités de l'État. Les futurs enseignants ont également la possibilité de suivre leur formation initiale en finnois, mais ils doivent dans ce cas passer un examen supplémentaire pour prouver leur connaissance du suédois.

La formation en cours d'emploi est obligatoire. Elle dure trois jours, mais beaucoup d'enseignants la complètent sur une base volontaire par des cours facultatifs s'étendant approximativement sur une semaine par an. La formation en cours d'emploi est organisée par les universités ainsi que par les organisations d'enseignants. Elle peut être suivie en suédois ou en finnois.

### Enseignement secondaire du degré supérieur (*lukio*)

À la fin de l'enseignement général, 55% des enfants entrent au *lukio* et 40% dans une école professionnelle; 5% s'orientent vers un autre type d'enseignement ou quittent le système scolaire.

Les écoles sont libres dans le choix des langues d'enseignement des diverses matières. Généralement, les écoles secondaires du degré supérieur qui ont le suédois comme langue véhiculaire dispensent la totalité de leur enseignement en suédois.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

---

Une composante régionale peut être incluse dans toutes les matières, mais chaque école décide de la forme à y donner.

### *Emploi des langues*

Langues parlées par les élèves		
	avec leurs enseignants <sup>(1)</sup>	entre eux
en classe	suédois	suédois
en récréation	suédois	suédois et finnois
à la maison	Il n'existe pas de données précises quant aux langues que les enfants parlent à la maison. On sait, toutefois, que moins de 5% des élèves des écoles professionnelles de langue suédoise ont le finnois comme langue maternelle.	
(1) La première langue des enseignants qui parlent le suédois en classe est le suédois.		

### *Principaux problèmes*

Le problème primordial découle du bagage linguistique très différent d'un élève à l'autre dans les écoles de langue suédoise.

Un autre problème important réside dans le fait que l'État apporte une aide financière décroissante aux écoles des communautés locales. La minorité de langue suédoise, avec ses besoins spécifiques, en est davantage touchée que les écoles de langue finnoise.

### *Formation des enseignants*

Les futurs enseignants de l'école secondaire du degré supérieur doivent faire une maîtrise à l'université d'Åbo (Turku) ou à celle d'Helsingfors (Helsinki) après avoir suivi une formation initiale dans la section de pédagogie de l'université de Vaasa. Cette dernière comprend des stages en classe. L'ensemble de la formation dure de quatre à cinq ans. Les cours sont donnés principalement en suédois.

Il n'est pas prévu officiellement de formation en cours d'emploi, mais divers cours sont organisés à l'intention des enseignants par les universités et les autorités scolaires.

### **Enseignement supérieur**

Les étudiants de langue suédoise peuvent faire leurs études dans des établissements supérieurs ayant uniquement le suédois comme langue d'enseignement, telle l'université d'Åbo (Turku), qui dispose de six bâtiments et peut accueillir près de 4 000 étudiants. À l'université d'Helsingfors (Helsinki), 25 professeurs de faculté donnent leurs cours en suédois. L'université technologique d'Helsingfors (Helsinki) est, quant à elle, bilingue. Dans cette même ville sont implantés l'École suédoise d'économie et de hautes études commerciales et le Collège de service social et d'administration publique. Ceux qui ambitionnent des fonctions auprès des collectivités locales peuvent s'inscrire à l'École suédoise de sciences humaines et d'administration locale.

### **ACTIVITÉS CULTURELLES**

Il existe quatre théâtres permanents de langue suédoise en Finlande, auxquels viennent s'ajouter plusieurs théâtres d'été. Le théâtre peut se prévaloir, en outre, de l'intérêt de groupes amateurs actifs dans tout le pays.

La culture populaire traditionnelle a des adeptes toujours plus nombreux, comme en témoigne la vogue des habits nationaux. La musique folklorique et les festivals de chants folkloriques sont d'autres exemples de la culture populaire suédoise.

Les oeuvres littéraires d'auteurs finlandais écrivant en suédois trouvent des lecteurs fidèles même au-delà des frontières nationales. (Voir aussi ci-dessus la section "Médias", paragraphe "Édition".)

Les organisations de langue suédoise rencontrent toutefois des difficultés dans les domaines du sport et de la musique populaire. Le finnois semble dominer de plus en plus leurs activités, surtout dans les zones urbaines. Le suédois (de Finlande) est nettement sous-représenté dans la musique populaire commerciale qu'aiment écouter les jeunes Finlandais de langue suédoise. Les groupes finnois, anglo-saxons et suédois de Suède exercent une influence prépondérante. Aussi les fondations culturelles de langue suédoise ont-elles commencé à subventionner les groupes pop du pays qui chantent en suédois et à soutenir la distribution et la commercialisation de leurs disques et de leurs cassettes.

De multiples institutions et organisations s'emploient à répondre aux besoins de la population finlandaise de langue suédoise. La vie associative joue un rôle important pour la communauté de langue suédoise dans des domaines aussi divers que la politique, la culture, le sport, l'agriculture, la religion, la science - pour n'en citer que quelques-uns.

**SOURCES**

- **Cultural Minorities in Finland - An Overview towards Cultural Policy**  
Publications de la Commission nationale de la Finlande pour l'Unesco, n° 66  
Helsinki, 1995  
*3. The Swedish-speaking minority in Finland - A Case Study*  
*Karmela Liebkind, Roger Broo et Fjalar Finnäs*
- **The Nordic Languages: Their Status and Interrelations**  
Lars S. Vikør - Novus Press, 1993
- **Swedish Finland**  
Svenska finlands folkting/The Swedish Assembly of Finland, 1994
- **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues
- **Immersion and Multilingual Education in the European Union**  
Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**  
Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994
- **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**  
Lauri Hannikainen  
Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)

## LE LAPON

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le lapon est une langue finno-ougrienne du groupe finnique. Il est parlé par les Lapons, ou Samits, population de la Fennoscandie (Norvège, Suède et Finlande) et de la presqu'île de Kola, en Russie.

#### *Nombre de locuteurs*

Selon les estimations actuelles, le nombre de Lapons varierait entre 50 000 et 100 000. D'après le Parlement lapon, ils seraient 6 400 en Finlande, de 15 000 à 20 000 en Suède, quelque 23 500 en Norvège et 2 000 en Russie. Mais ils sont beaucoup moins nombreux à parler le lapon: il y aurait approximativement 35 000 locuteurs du lapon.

Trois langues laponnes sont parlées en Finlande: le lapon du Nord, le lapon d'Inari et le lapon skolt. Suivant une enquête effectuée en 1992 par le Parlement lapon, 1 800 des habitants qui se déclaraient lapons avaient le lapon du Nord comme première langue, 400 le lapon d'Inari, 400 le lapon skolt et 3 000 le finnois. Environ deux tiers de l'ensemble des Lapons de Norvège, de Suède et de Finlande parlent le lapon du Nord.

#### *Zones de diffusion*

Le territoire où est parlé le lapon constitue une zone continue qui - marque essentielle de l'identité du peuple lapon - transcende les frontières nationales et internationales. Cette zone s'étend de la presqu'île de Kola à la Scandinavie centrale, englobant les régions de Mourmansk et de Lovozero en Russie, Utsjoki, Inari, Enontekiö et la partie septentrionale de Sodankylä en Finlande, poussant, par la Suède, jusqu'à la province norvégienne de Sør-Trøndelag. Les Lapons ne sont majoritaires qu'à Utsjoki, sur le plateau du Finnmark, à l'extrémité du Veranger Fjord, et dans quelques zones de la Suède septentrionale.

#### *Arrière-plan historique*

La région actuellement habitée par les Lapons reflète l'histoire de ceux-ci: peuple autochtone de la Finlande, ils vivent sur l'ensemble du territoire finlandais, dans les parties centrale et septentrionale de la Scandinavie ainsi qu'en Carélie et sur la presqu'île de Kola avant d'être forcés de se retirer vers le nord sous la poussée des colons.

Au début du moyen âge, les Lapons sont présents jusque loin dans le sud. L'étude des documents historiques et de la toponymie fait ressortir l'existence de divers habitats lapons, situés pour la plupart le long des cours d'eau qui sillonnent la Finlande centrale et méridionale. Formant des groupes de population mobiles, clairsemés et éparpillés, les Lapons sont particulièrement vulnérables face aux colons qui affluent bientôt en nombre croissant. Il leur est impossible de préserver une structure administrative et économique fondée sur la juxtaposition de villages distincts. C'est l'acculturation pour certains, la fuite vers le nord pour les autres.

Le concept de "territoire lapon" est donc assez imprécis. D'un point de vue historique, il se rapporte essentiellement à la région au sein de laquelle les Lapons ont constitué la population majoritaire ou, à tout le moins, une minorité ethnique indépendante, libre d'exercer ses occupations traditionnelles.

Le lapon du Nord - qui, comme on l'a dit, est la langue lapone la plus parlée - a vu sa position se renforcer considérablement en 1978, lorsqu'il est devenu la norme pour l'orthographe du lapon en Finlande, en Suède et en Norvège. Il y avait jusque-là treize modes d'écriture différents, avec même des variantes d'un pays à l'autre.

### **CADRE POLITICO-JURIDIQUE**

Il existe un Parlement lapon en Finlande, en Suède et en Norvège. C'est un organe consultatif, démocratiquement élu, protecteur légitime des droits des Lapons.

Une loi sur le lapon est entrée en vigueur en janvier 1992 tant en Finlande qu'en Suède. Elle couvre les trois langues laponnes parlées en Finlande, sans toutefois les mettre à égalité avec le finnois et le suédois. Elle n'oblige pas les fonctionnaires à connaître le lapon. La "protection linguistique" prévoit traduction et interprétation lorsque le fonctionnaire compétent ne comprend pas le lapon. Les Lapons ont désormais le droit de s'exprimer dans leur langue devant une autorité publique ou une institution, et de recevoir des documents et des informations dans cette langue. Les déclarations, proclamations et avis publics sont rédigés et publiés en langue lapone dans la région où vivent les Lapons. Les locuteurs du lapon sont libres à présent de faire mentionner cette langue dans le registre de population comme étant leur langue maternelle. Un Bureau de la langue lapone a été placé sous l'égide du Parlement lapon. Sur le plan pratique, la nouvelle loi s'est traduite, en territoire lapon, par l'apposition de mentions bilingues sur les édifices publics et la mise en place d'une signalisation routière bilingue. Diverses déclarations des autorités nationales et municipales, ainsi que des annonces publiées dans des journaux, sont à la fois en finnois et en lapon.

Les Lapons de Finlande, Suède, Norvège et Russie ont créé une organisation internationale commune, le Conseil lapon, qui oeuvre pour la promotion des droits des Lapons au niveau international et dans chacun de ces quatre pays. Les Lapons ont le statut d'observateurs au Conseil nordique, organisation au sein de laquelle coopèrent le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

La Finlande a ratifié en 1994 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et en a rendu les dispositions applicables au suédois et au lapon.

### **MÉDIAS**

#### ***Radio***

La Radio lapone émet en Finlande et en Suède depuis 1976. En outre, les organismes nationaux de radiodiffusion de la Finlande, de la Suède et de la Norvège ont conclu un accord général prévoyant qu'ils continueront de développer leur coopération dans le domaine de la production de programmes en lapon. La radio de ces pays diffuse des émissions en lapon pendant une douzaine d'heures par semaine au total, soit

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

de quatre à six heures pour chacun d'eux. Depuis 1993, des programmes en lapon sont radiodiffusés en Russie à raison de 40 heures par semaine.

### Presse

Des journaux en langue lapon sont publiés depuis 1870. Le plus ancien de ceux qui subsistent aujourd'hui est le *Nuorttanaste*. D'autres journaux et magazines en lapon sont *Min Áigi* et *Sápmelas* (créé en 1934). On mentionnera également *Samefolket* (1918), en suédois, et *Sagat* (1952), en norvégien.

### Édition

Depuis 1978, date à laquelle le lapon a commencé à être utilisé à l'école, quelques éditeurs publient sporadiquement des ouvrages scolaires en lapon.

## SYSTÈME ÉDUCATIF<sup>1</sup>

La législation scolaire de la Finlande garantit depuis 1985 l'enseignement en langue lapon. Théoriquement, il est possible de faire toute l'école élémentaire et secondaire en lapon et de suivre des études de lapon à l'université. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le lapon (1992), l'étude de cette langue a nettement progressé. En 1993, deux tiers environ des cours d'Inari du niveau secondaire (École secondaire publique) étaient donnés en lapon.

### Immersion dans le lapon

Le système éducatif permet une immersion totale dans le lapon au niveau élémentaire. Au niveau secondaire, très peu de cours sont donnés en langue lapon.

Le tableau suivant illustre la situation (tous les chiffres sont des estimations):

	Enseignement préprimaire (écoles maternelles, de 3 à 6 ans)	Enseignement général <sup>(1)</sup> (7-16 ans)	Enseignement secondaire du degré supérieur - <i>lukio</i> - (17-19 ans)	Enseignement professionnel (17-19 ans)
Nombre d'établissements	2 + 3	12	1	1
Nombre d'enfants	20	113		
Nombre d'enseignants	10		2	
<sup>(1)</sup> Comprend l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du degré inférieur.				

Placés sous la tutelle du Parlement lapon (*Sámediggi*), qui a son siège à Inari, tous ces établissements sont des écoles municipales financées par l'État.

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données qui figurent dans cette section se rapportent à l'année 1994/1995.

### **Financement**

Les salaires des enseignants ainsi que les dépenses inhérentes à la formation des enseignants, à l'achat du mobilier, à l'entretien des bâtiments et à l'acquisition de matériel didactique sont à la charge de l'État finlandais et des municipalités.

### **Emploi des langues**

Le lapon du Nord est généralement utilisé à toutes fins et dans toutes les situations dans les écoles de langue lapone, puisqu'il est parlé par 70% des Lapons de Finlande. Cependant, le lapon d'Inari et le lapon skolt sont également utilisés de temps à autre.

### **Enseignement préprimaire**

Les écoles maternelles relèvent essentiellement du ministère des affaires sociales et de la santé. Une loi impose aux autorités locales d'assurer les services nécessaires dans la langue maternelle des enfants lorsque celle-ci est le finnois, le suédois ou le lapon. Cette loi n'est pas encore entrée entièrement en vigueur, et c'est ce qui explique qu'il n'y ait encore que deux écoles maternelles officielles utilisant le lapon pour les diverses activités des enfants (les trois autres mentionnées dans le tableau précédent ont été mises en place par des parents).

### **Enseignement général**

Aux niveaux inférieurs de l'enseignement général (c'est-à-dire à l'école primaire), le lapon est la seule langue d'enseignement. Plus tard, au cours des trois dernières années de l'enseignement général, seul un petit nombre de matières est enseigné en lapon, ce par manque de professeurs et de matériel didactique.

Les leçons de lecture et d'écriture sont données initialement en lapon. Chaque matière n'est enseignée que dans une seule langue. Le même enseignant parle les deux langues en classe.

### ***Emploi des langues***

Il n'existe pas de données précises sur les langues que les enfants parlent à l'école. On sait cependant que, les classes laponnes étant intégrées dans les écoles finlandaises ordinaires, les enfants lapons parlent davantage le lapon en classe que dans la cour de récréation, où la pression du finnois est très forte.

Il n'existe pas, non plus, de données précises sur les langues que les enfants parlent à la maison, mais, d'une façon générale, ils sont bilingues.

La première langue des enseignants qui parlent le lapon en classe est, en règle générale, le lapon, plus rarement le finnois. Habituellement, ces enseignants sont bilingues depuis leur enfance.

### ***Matériel didactique et activités pédagogiques***

Le matériel didactique est fourni par les autorités provinciales de Laponie conjointement avec le Conseil lapon de l'éducation.

La composante régionale est incluse dans toutes les matières.

Il existe des projets de coopération avec les enseignants faisant partie de l'Organisation nordique des enseignants lapons. Pour ce qui est des échanges d'élèves, toutes les écoles laponnes de Finlande, de Suède et de Norvège entretiennent des contacts les unes avec les autres.

### ***Formation des enseignants***

La formation initiale, qui comporte quatre années d'études, est assurée en finnois dans une université de l'État. Les futurs enseignants ont également la possibilité de suivre leur formation initiale en lapon à l'université norvégienne de Kautokeino, mais ils doivent dans ce cas passer un examen supplémentaire pour prouver leur connaissance du finnois.

La formation pendant l'emploi consiste en une huitaine de cours organisés par les autorités provinciales de Laponie. Ces cours sont donnés en finnois. L'organisation des enseignants assure occasionnellement des cours en lapon.

### ***Principaux problèmes***

Les principaux problèmes découlent de l'insuffisance de la législation et du manque de ressources financières des municipalités, qui freinent le développement de l'enseignement en langue laponne.

Dans ces conditions, il y a pénurie d'enseignants habilités à enseigner en lapon, surtout dans les dernières classes de l'enseignement général. Fait défaut également un cadre général susceptible de servir de référence aux programmes des écoles laponnes.

### **Enseignement secondaire du degré supérieur (*lukio*)**

Le finnois est la principale langue d'enseignement au *lukio*. Le lapon n'est utilisé que pour l'enseignement de deux matières.

La composante régionale est théoriquement incluse dans toutes les matières.

### ***Emploi des langues***

Les élèves lapons parlent soit le lapon soit le finnois avec leurs professeurs et entre eux, en classe aussi bien que dans la cour de récréation.

La première langue des enseignants qui parlent le lapon en classe peut être le lapon ou le finnois, à moins que les deux langues ne soient à égalité. Habituellement, ces enseignants sont bilingues depuis leur enfance.

### ***Activités pédagogiques***

Des activités extrascolaires visant à promouvoir la langue laponne, et se déroulant donc dans cette langue, sont organisées notamment dans le domaine artistique.

Il existe des projets de coopération avec les enseignants qui font partie de l'Organisation nordique des enseignants lapons.

### ***Formation des enseignants***

La formation initiale s'étend sur quatre années d'études et est assurée, en finnois, dans une université de l'État. Les futurs enseignants ont également la possibilité de suivre leur formation initiale en lapon à l'université norvégienne de Kautokeino, mais ils doivent dans ce cas passer un examen supplémentaire pour prouver leur connaissance du finnois.

La formation pendant l'emploi consiste en une huitaine de cours organisés par les autorités provinciales de Laponie. Ces cours sont donnés en finnois. L'organisation des enseignants assure de temps à autre des cours en lapon.

### Enseignement supérieur

Il est possible d'étudier le lapon aux universités d'Helsinki et d'Oulu, ainsi qu'à l'université de Laponie, qui a récemment ouvert ses portes à Rovaniemi. Le lapon ne peut être choisi comme matière principale ou deuxième matière qu'à Oulu. À l'université de Laponie, la langue lapone constitue l'une des grandes options du programme de formation des enseignants. De plus, l'université de Laponie et celle d'Oulu réservent une partie des places disponibles dans certains programmes de formation à ceux qui étudient la langue lapone. Un programme d'études laponnes a été lancé à l'université d'Helsinki en 1993.

Mérite une mention particulière l'Université lapone (*Sámi Allaskuvla*). Cet établissement a été créé en 1989 en Norvège, à Kautokeino (Guovdageaidnu), en vue de la formation d'enseignants de langue lapone pour les divers niveaux d'enseignement, y compris le préprimaire. Il s'adresse également à ceux qui souhaitent faire des recherches plus ou moins approfondies sur la langue lapone, étudier la théorie de la communication ou se spécialiser dans le domaine des médias. L'Université lapone est financée par l'État norvégien, mais elle accepte des étudiants originaires des autres pays scandinaves. L'enseignement y est donné en lapon. Les divers pays intéressés se sont mis d'accord pour reconnaître des qualifications communes aux diplômés.

## ACTIVITÉS CULTURELLES

Les Lapons ont créé de multiples associations et organisations. La plus connue en Finlande, et qui a acquis le caractère politique le plus marqué, est le Parlement lapon. [On peut citer également: pour la Norvège, l'Association lapone des éleveurs de rennes (*NRL*), l'Association nationale des Lapons de Norvège (*NSR*) et l'Union norvégienne des Lapons (*SLF*); pour la Suède, l'Association lapone de Suède (*SSR*), l'Organisation lapone de la jeunesse (*Saminuorra*) et l'Union suédoise des Lapons (*LSS*); à l'échelle nordique, l'Organisation suédoise des femmes laponnes (*Sáráhkká*) et le Conseil nordique lapon; pour la Russie, enfin, l'Association lapone de Kola.]

S'y ajoutent une série d'institutions telles que l'Institut nordique lapon (s'occupant de recherche), le Collège lapon, la Bibliothèque lapone de Karasjok, le Centre artistique lapon, plusieurs musées.

Les associations, organisations et institutions qui viennent d'être citées ont vu le jour entre 1948 et 1989.

Les petits Lapons continuent d'apprendre à la maison la musique traditionnelle lapone, le *yoiking*, sorte de tyrolienne. Depuis les années 60, on remarque une forte tendance à la combinaison de la musique traditionnelle avec la musique moderne.

Un groupe théâtral lapon, le *Beaivváš*, a vu le jour en Norvège, à Kautokeino, à la fin de 1979. Il se produit sur l'ensemble du territoire lapon ainsi qu'à l'étranger. Quelques années plus tôt, en 1971, le groupe théâtral *Dálvadis* avait été créé en Suède. En Finlande, les Lapons ont leur groupe théâtral, appelé *Rávgos*, depuis 1981.

Les Lapons de Russie ont formé plusieurs groupes de chant et de danse.

### **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

Ces dernières années, la position du lapon s'est améliorée en Norvège (le plus), en Suède (le moins) et en Finlande. En Norvège, les autorités nationales appliquent un plan relativement cohérent pour la promotion du lapon; en Finlande et en Suède, l'action en ce sens des pouvoirs publics a été plus irrégulière, encore que, depuis quelques années, le gouvernement finlandais se montre de plus en plus attentif aux besoins des Lapons.

Pendant bien longtemps, les Lapons n'ont que rarement demandé que certains services officiels leur fussent rendus dans leur langue. La raison en est simple: ils lisaient et écrivaient assez mal leur propre langue. Toutefois, l'entrée en vigueur de la loi sur le lapon a entraîné un surcroît d'intérêt pour cette langue, d'autant que sa place dans les programmes scolaires finlandais est désormais renforcée. Le développement de la culture lapone n'en laisse pas moins à désirer dans certaines régions de Finlande, telle celle de Sevetjärvi.

Les trois pays précités ont pris plusieurs mesures fructueuses pour favoriser le développement économique et social des Lapons. Certains détails intéressants sur la protection des droits de cette minorité ont été donnés précédemment, dans le paragraphe sur le cadre politico-juridique.

En résumé, on peut dire que, s'ils ont été autrefois opprimés, les Lapons ont aujourd'hui quelques motifs de satisfaction: ils disposent de leurs propres associations, organisations et institutions, ils peuvent utiliser leur langue dans une mesure croissante, la loi protège leur culture et l'attitude des autorités non laponnes évolue favorablement.

## SOURCES

- **Cultural Minorities in Finland - An Overview towards Cultural Policy**  
Publications de la Commission nationale de la Finlande pour l'Unesco, n° 66  
Helsinki, 1995  
*3. The Sami People in Finland*  
*Irja Seurujärvi-Kari, Ulla Aikio-Puoskari, Matti Morottaja, Lassi Saressalo, Juha Pentikäinen et Vuokko Hirvonen*
- **Majority-Minority Relations - The Case of the Sami in Scandinavia**  
Rapport - Guovdageaidnu (Norvège), 2-4 juillet 1993  
Commission mondiale de la Culture et du Développement, 1994  
- *The Sami People: Demographics, Origin, Economy, Culture - Elina Helander*  
- *The Sami Language: A Living Language - Marjut Aikio*
- **The Nordic Languages: Their Status and Interrelations**  
Lars S. Vikør - Novus Press, 1993
- **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues
- **Immersion and Multilingual Education in the European Union**  
Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996
- **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**  
Lauri Hannikainen  
Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)
- **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**  
Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994

## LE RUSSE

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le russe est une langue indo-européenne du groupe slave.

#### *Nombre de locuteurs et arrière-plan historique*

En novembre 1995, la Finlande comptait 13 728 habitants se déclarant de langue maternelle russe. Ce chiffre ne représente toutefois que les immigrants. Le nombre des personnes qui se sont installées à titre définitif en Finlande au cours des décennies écoulées et qui peuvent être considérées comme faisant partie d'une minorité ethnique russophone dans ce pays est difficile à évaluer car ce sont aujourd'hui des citoyens finlandais, et il n'est pas tenu de registre des origines linguistiques de ces derniers. Il n'en existe pas moins une minorité autochtone russophone en Finlande, qui est composée des descendants des officiers, ecclésiastiques, marchands, entrepreneurs et artisans venus s'installer en Finlande au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Finlande connut un nouvel afflux de Russes entre 1809 et 1917, lorsque, conquise par l'empire russe, elle était un grand-duché. Au cours de cette période, un certain nombre de Russes résidents demandèrent et obtinrent la citoyenneté du grand-duché et s'y fixèrent définitivement; il s'agissait en majeure partie de marchands, d'hommes d'affaires opérant à un niveau modeste et d'ouvriers.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

Le russe n'a pas de statut officiel dans la Finlande contemporaine.

La Finlande et la Russie ont conclu récemment deux traités bilatéraux par lesquels chacune des deux parties contractantes s'oblige à accorder une attention particulière aux groupes de personnes qui vivent sur son territoire et sont originaires de l'autre. Aux termes de l'article 10 du traité de 1992 sur les fondements des relations bilatérales entre la Finlande et la Russie, le gouvernement finlandais s'engage à favoriser la préservation de l'identité et de la spécificité des habitants d'origine russe, le gouvernement russe prenant pour sa part des engagements analogues à l'égard des Finlandais et des groupes ethniques finno-ougriens vivant en Russie. Des dispositions du même ordre sont inscrites à l'article 4 du traité culturel conclu par les deux pays en 1992. La sauvegarde du patrimoine culturel des habitants d'origine russe de la Finlande apparaît ainsi assurée.

## ACTIVITÉS CULTURELLES

Une association non politique représentant la population russophone de Finlande et lui servant de point de rencontre pour la discussion de problèmes d'intérêt mutuel a été fondée en 1994. Cette association, qui s'appelle *Forum*, est subventionnée par l'État finlandais. Parmi les membres de *Forum*, on compte diverses organisations russophones (clubs, cercles et autres groupes de même nature) implantées aux quatre coins du pays. *Forum* prend des initiatives dans les domaines qui intéressent la population russophone de Finlande; elle fait des propositions et donne des avis en la matière aux autorités et autres milieux concernés.

D'autre part, *Forum* publie un magazine en russe, *Vestnik*, qui paraît dix fois par an et reçoit une aide financière du ministère de l'éducation. Soucieuse d'informer les russophones de Finlande et de maintenir des contacts entre eux, l'association publie également un bulletin (dont la traduction française du titre est "Quoi, où et quand"), qu'elle envoie gratuitement à plusieurs services publics.

### SOURCES

- **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues  
*Population russophone - Kirill Gluschkoff*
- **Cultural Minorities in Finland - An Overview towards Cultural Policy**  
Publications de la Commission nationale de la Finlande pour l'Unesco, n° 66  
Helsinki, 1995  
*8.3. Russians in Finland - Frank Horn*
- **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**  
Lauri Hannikainen  
Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)

## LE TATAR

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le tatar appartient à la branche nord-ouest du groupe turc de la famille altaïque.

#### *Nombre de locuteurs et arrière-plan historique*

Le tatar est parlé par quelque six millions de personnes habitant la Russie et certaines républiques d'Asie centrale. Des locuteurs de cette langue s'installèrent en Finlande à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait de marchands et d'agriculteurs, qui furent rejoints ultérieurement par leurs familles. Lentement mais sûrement, cette communauté se dota d'un cadre organisationnel solide, et beaucoup de ses membres réussirent dans le monde des affaires. En 1925, elle fonda l'Association islamique finlandaise et, en 1935, la Société culturelle turque de Finlande. Elle organise des cours de tatar. On estime que le nombre des locuteurs de cette langue en Finlande est très proche de mille. Ce sont presque tous des musulmans; la mosquée représente donc, pour la plupart des Tatars, le principal centre d'activité culturelle aussi bien que religieuse.

#### SOURCE

- **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues  
*Le tatar - Okan Daher*

## LE ROM

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le rom est une langue indo-européenne du groupe indo-iranien.

#### *Nombre de locuteurs et arrière-plan historique*

Il y a entre 6 000 et 8 000 Rom en Finlande. Leurs ancêtres sont arrivés au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La plupart d'entre eux parlent peu ou prou le rom, mais l'usage de cette langue régresse malgré les mesures spéciales que le gouvernement finlandais a prises pour encourager son étude (voir ci-après le paragraphe sur le cadre politico-juridique). De nos jours, la majorité des Rom de Finlande ont le finnois pour langue maternelle.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

Un "Conseil consultatif pour les questions relatives aux Tsiganes" a fonctionné pendant des années sous l'égide du ministère des affaires sociales et de la santé. Il est devenu permanent en 1990, et son nom a été modifié à cette occasion, conformément au vœu des intéressés eux-mêmes, en "Conseil consultatif pour les questions relatives aux Rom".

Des dispositions octroyant aux Rom (ainsi qu'aux Lapons et à d'autres groupes ethniques) le droit de conserver et de développer leur langue et leur culture ont été insérées en 1995 dans la Constitution de la Finlande. Cette reconnaissance de l'autonomie culturelle des Rom constitue un pas important vers la reconnaissance des droits de la minorité rom dans le contexte européen. Autre facteur positif, le gouvernement finlandais a reconnu le rom comme langue minoritaire non régionale lors du dépôt de l'instrument de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée en 1992.

### SYSTÈME ÉDUCATIF

Le rom n'est pas enseigné dans les écoles finlandaises. Cependant, des cours du soir sont organisés depuis 1990 dans la région d'Helsinki (Helsingfors) à l'intention des élèves rom qui souhaitent apprendre leur langue. Les leçons sont données par des Rom diplômés du premier cours élémentaire de langue rom, organisé en 1989/1990 au Centre de formation professionnelle d'Helsinki.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Comme dans de nombreux autres pays d'Europe, les Rom de Finlande occupent le bas de l'échelle sociale. La législation a néanmoins évolué dans un sens favorable, en particulier en matière de logement et de

formation professionnelle - sans oublier les progrès évoqués au paragraphe sur le cadre politico-juridique. Ces dernières années, les Rom se sont vu offrir davantage de possibilités d'utiliser leur langue: le rom est devenu une matière à option dans quelques écoles, et il existe des écoles maternelles où le rom est langue de communication. Dans l'avenir, le rom sera enseigné à l'école en tant que langue maternelle. Le Conseil consultatif pour les questions relatives aux Rom a attiré l'attention sur les besoins de ces derniers et sur les problèmes qu'ils rencontrent dans la société finlandaise, et il a proposé des améliorations.

**SOURCES**

● **Cultural Minorities in Finland - An Overview towards Cultural Policy**

Publications de la Commission nationale de la Finlande pour l'Unesco, n° 66  
Helsinki, 1995

● **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**

Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994

● **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups  
in Four Nordic States**

Lauri Hannikainen

Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)

**LES LANGUES MOINS RÉPANDUES  
EN SUÈDE**



## LE FINNOIS

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le finnois est une langue finno-ougrienne du groupe balto-finnois.

#### *Nombre de locuteurs*

Selon les estimations, la Suède compte sur son territoire quelque 200 000 à 250 000 locuteurs du finnois, soit la moitié de la population d'origine étrangère. Leur statut en tant que minorité linguistique n'est pas comparable à celui de leurs "homologues", les Finlandais de langue suédoise.

#### *Arrière-plan historique*

Les Finlandais sont nombreux à émigrer vers la Suède dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils représentent environ 4% de la population. Il semble, en fait, que le finnois ait été parlé en Suède tout au long, ou presque, de l'histoire de ce pays. La Suède et la Finlande ont formé un seul État pendant près de 650 ans, et, historiquement, le finnois est la deuxième langue de la nation. Les multiples panneaux de signalisation et noms de lieux à tonalité finnoise que l'on rencontre sur l'ensemble du territoire suédois témoignent de l'afflux, tout au long des siècles, d'immigrés originaires de Finlande.

Aujourd'hui, les habitants d'origine finlandaise résident principalement dans le centre du pays et dans les régions urbaines. Ils sont très fort attachés à leur identité.

L'usage du finnois à l'école, même pendant les récréations, était encore strictement interdit au début de notre siècle. Cette interdiction ne commença à être levée que dans les années 50. La position du finnois dans le système éducatif continua de s'améliorer au cours de la décennie suivante. Cependant, beaucoup reste à faire si l'on veut garantir les "droits linguistiques" de la minorité de langue finnoise.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

En Suède, le finnois est mis sur le même pied que les langues des immigrés. Cela revient à dire que, théoriquement, les droits des Suédois de langue finnoise ne vont pas au-delà de ceux qui sont reconnus aux immigrés non originaires des pays nordiques, à savoir les droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation et à l'aide d'un interprète devant les tribunaux. Dans la pratique, les choses sont un peu plus favorables en raison du poids numérique de cette minorité et, aussi, de la proximité de la Finlande.

Certes, le Parlement suédois a accordé une reconnaissance spéciale au finnois le 15 décembre 1994, mais ce statut ne signifie pas grand-chose au niveau local en l'absence d'une législation lui donnant véritablement corps: partout en Suède, les autorités locales demeurent libres de décider elles-mêmes des besoins des locuteurs du finnois et de la façon d'y répondre.

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

Les pouvoirs publics diffusent en finnois, dans une mesure limitée, certaines informations essentielles (sur les systèmes de retraite et d'assurances, par exemple). La langue de communication avec les fonctionnaires est le suédois.

L'Association nationale des Finlandais de Suède presse le gouvernement suédois de signer la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires aux fins de son application au finnois, au finnois tornedalien et au lapon. D'autre part, elle demande une chaîne de télévision offrant un service complet, réclame des améliorations dans le domaine de l'éducation, des logements pour les personnes âgées parlant une langue minoritaire et d'autres services sociaux et revendique une autonomie culturelle générale pour les Finlandais qui vivent en Suède.

Sur le plan politique, l'avenir du finnois en Suède semble dépendre des recommandations que formulera une commission récemment instituée. Composée de six membres - trois membres du Parlement et trois membres représentant respectivement les Lapons, les Finlandais et les Finlandais tornedaliens -, cette commission a été chargée par le gouvernement suédois d'examiner si la Suède peut, oui ou non, signer et ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Elle devrait remettre son rapport au cours de la seconde moitié de 1997.

### **MÉDIAS**

Quatre journaux de langue finnoise paraissent en Suède, à quoi il s'ajoute que plusieurs journaux suédois ont des rubriques en finnois. La radio et la télévision suédoises émettent des programmes en finnois.

Le conseil d'administration de la radio suédoise a décidé, en janvier 1996, de créer en 1998 une station radiophonique émettant en finnois. Cette nouvelle station bénéficiera d'une technologie de pointe et sera sur les ondes du matin au soir.

### **SYSTÈME ÉDUCATIF**

Un nombre croissant, mais qui reste limité, de parents de langue finnoise ont la possibilité d'inscrire leurs enfants dans des écoles dispensant leur enseignement en finnois. Plus de la moitié des élèves d'origine finlandaise étudiaient le finnois à l'école au cours du premier trimestre de l'année scolaire 1993/1994; ces leçons étaient données, dans la plupart des cas, après le programme journalier ordinaire. Les élèves ont généralement la possibilité de choisir le finnois comme deuxième langue étrangère.

En 1995, le gouvernement suédois a annoncé certains projets dont la réalisation aurait pour effet d'affaiblir la position du finnois en tant que langue d'enseignement, mais il a également fait savoir qu'il envisageait d'instaurer au niveau de l'école primaire un programme général bilingue suédois-finnois à l'intention des enfants de langue finnoise.

Dans les régions habitées par un nombre suffisant de locuteurs du finnois, ceux-ci ont leurs propres écoles primaires, ou, à tout le moins, des classes sont réservées aux enfants de langue maternelle finnoise. Dans la vallée du Torne - Tornedalen -, le finnois tornedalien est la langue d'enseignement initiale, le finnois

## Les langues moins répandues en Autriche, Finlande et Suède

courant n'étant utilisé qu'ultérieurement; dans les années 70, le finnois courant était utilisé d'emblée, mais il apparut que les élèves préféraient le suédois à un type de finnois qu'ils ressentaient comme "étranger".

Ces sept ou huit dernières années, les communautés finlandaises de Suède se sont efforcées de promouvoir leur langue en créant leurs propres institutions. Une dizaine d'écoles privées, comptant plusieurs centaines d'élèves, ont été ouvertes dans différentes parties du pays; leur but: remplacer les classes finnoises condamnées par les compressions des dépenses. De rudes épreuves attendent ces écoles en raison des restrictions budgétaires qui touchent les collectivités locales; il faut savoir, en effet, que, en vertu de la législation actuelle, le financement de telles écoles privées dépend essentiellement des municipalités.

Au niveau secondaire, il existe une école finnoise à Stockholm et deux autres, aux racines traditionnelles plus marquées, à Haparanda et dans la vallée du Torne. Quelques centres de formation des enseignants ont une section destinée aux futurs enseignants de langue finnoise. On signalera également la formation avancée mise en place pour les interprètes appelés à travailler en finnois.

De nombreuses garderies d'enfants, gérées comme des coopératives, fonctionnent dans le pays, plus particulièrement dans les zones urbaines.

Les efforts d'édification d'une infrastructure finno-suédoise se poursuivent sur une vaste échelle géographique et à bien des niveaux. Certains projets visent, par exemple, à l'établissement d'un enseignement universitaire à distance auquel coopéreraient des universités de Finlande et de Suède et qui recourrait aux techniques informatiques les plus avancées.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

Les locuteurs du finnois en Suède sont beaucoup plus mal lotis, au niveau des services "linguistiques", que les locuteurs du suédois en Finlande. La principale raison en est que les seconds forment une population autochtone bien établie tandis que les premiers sont souvent des immigrants.

Le gouvernement finlandais - qui ne se fait pas faute de rappeler que la Finlande compte quelque 300 000 locuteurs du suédois dont les droits sont protégés par sa Constitution (voir le chapitre consacré aux minorités ethniques en Finlande) - est un ardent défenseur de toutes les initiatives visant à renforcer le statut du finnois en Suède. Il a désormais pour pratique officielle d'attirer aussi souvent que possible l'attention du gouvernement suédois sur le fait qu'il serait logique que chacun des deux pays protège sur son territoire la minorité qui parle la langue de l'autre. Il ne se passe pour ainsi dire plus de réunion du Conseil nordique sans que les parlementaires et les représentants des gouvernements des deux pays n'abordent avec sérieux la question du statut du finnois en Suède.

La situation économique difficile de la Suède a toutefois des effets néfastes dans le domaine linguistique, où, un peu partout dans le pays, et qu'il s'agisse de la place de la langue dans le système éducatif ou de son rôle dans d'autres secteurs, les autorités locales et les politiques sont partisans de mesures draconiennes. Ainsi, des études révèlent que le nombre d'enfants de langues finnoise recevant un enseignement dans leur propre langue a diminué à la suite des coupes sombres opérées dans les budgets des collectivités locales.

**SOURCES**

- **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues  
*Finnois - Heiki A. Kirjavainen*  
*Finnois tornedalien - Birger Winsa*
  
- **The Nordic Languages: Their Status and Interrelations**  
Lars S. Viktor - Novus Press, 1993
  
- **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**  
Lauri Hannikainen  
Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)

## LE FINNOIS TORNEDALIEN

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le finnois est, comme on l'a vu dans la section précédente, une langue finno-ougrienne du groupe balto-finnois. Le finnois tornedalien, quant à lui, est un mélange de plusieurs variétés de finnois auxquelles se sont ajoutés des éléments de suédois, de lapon et de norvégien.

#### *Zones de diffusion*

Deux minorités vivent dans le district de Norrbotten, le plus septentrional de la Suède: les Lapons et les Finlandais dits tornedaliens. Le finnois tornedalien est parlé dans la vallée du Torne - Tornedalen - depuis le XI<sup>e</sup> siècle à peu près. Le finnois tornedalien/finnois est parlé dans les cinq communes les plus septentrionales: Gällivare, Kiruna, Pajala, Övertorneå et Haparanda. L'établissement d'une population de langue finnoise dans les communes de Kiruna et de Gällivare remonte au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### *Nombre de locuteurs*

Quelque 25 000 à 35 000 habitants des cinq communes précitées, sur une population totale d'environ 75 000, parlent la langue minoritaire. Dans la capitale du district, Luleå, où le pourcentage de Tornedaliens est élevé, le nombre des locuteurs du finnois tornedalien/finnois varie, selon les estimations, entre 10 000 et 15 000. Ces chiffres doivent être rapprochés de la population totale du district de Norrbotten: 270 000 habitants. D'autre part, une dizaine de milliers de Tornedaliens qui vivent dans le sud de la Suède - et retournent chaque été se ressourcer dans le Norrbotten - ont plus que des rudiments de finnois tornedalien. En résumé, on peut dire que de 45 000 à 60 000 personnes, soit moins de 1% de la population nationale totale de la Suède, parlent raisonnablement cette langue.

#### *Arrière-plan historique*

Après la séparation de la Finlande et de la Suède, en 1809, lorsque les nouvelles frontières suivirent le cours du Torne, du Könkämä et du Muonio, le finnois local connut partiellement une évolution différente de celle du finnois courant, parlé en Finlande. Avant cette date, le finnois était la langue dominante dans les cinq communes considérées. Il y fut peu à peu supplanté par le suédois, dans l'usage officiel aussi bien que privé.

Traditionnellement le finnois tornedalien/finnois est employé dans trois environnements: le domicile conjugal, l'agriculture et la chasse. Il est essentiellement parlé aujourd'hui par les plus de trente ans. L'immigration en provenance de la Finlande a joué de tout temps un rôle important dans le renouvellement de la langue utilisée dans la vallée suédoise du Torne. Les mariages "mixtes" contribuent également à la conservation de la langue lorsque l'un des époux, en général la femme, vient de Finlande. Dans certaines régions frontalières, ces mariages représentent 30% du total. Cette tendance commence à se modifier petit à petit, dans la mesure où le niveau de l'économie finlandaise se rapproche de celui de l'économie suédoise.

Par le passé, le finnois tornedalien était officiellement désigné par le terme *meänkieli* ("notre langue"), lequel établissait une distinction entre le finnois courant et le finnois parlé dans la vallée du Torne. Ce terme a été utilisé de plus en plus couramment au début de notre siècle pour distinguer le finnois parlé en Finlande de sa variété locale suédoise. De nos jours prévaut le terme "finnois tornedalien/finnois", perçu comme une description positive de l'identité culturelle de la communauté en cause.

Une étape décisive pour le finnois tornedalien a été la création, en 1981, de l'Association des Tornedaliens de Suède [*Svenska Tornedalungars Riksförbund-Tornionlaaksolaiset (STR-T)*], avec le lancement d'une campagne visant à faire parler aux enfants initialement, dans leur foyer, la variété locale de la langue et à leur apprendre ultérieurement le finnois courant. Les locuteurs des deux langues se comprennent mutuellement, mais, pour des raisons sociales et pédagogiques, le finnois tornedalien a été défini comme une langue à part entière.

### CADRE POLITICO-JURIDIQUE

Le finnois tornedalien est mentionné dans une convention gouvernementale ayant pour objet de consacrer le caractère particulier du finnois en Suède et de distinguer cette langue des autres langues d'immigrés.

Les pays nordiques se sont mis d'accord, par une convention, pour accorder aux immigrés finlandais le droit de réclamer l'emploi du finnois dans certains domaines de la vie publique, par exemple devant les tribunaux et dans les hôpitaux. Dans la pratique, les Tornedaliens ne recourent pas à la possibilité qui leur est ainsi offerte. La raison en est que tous connaissent également le suédois et que le finnois fait l'objet d'un rejet implicite dans le secteur public. Le finnois tornedalien n'a pas de statut légal, exception faite des dispositions du "règlement relatif à la langue parlée au foyer" (voir ci-après le paragraphe sur le système éducatif).

Le gouvernement suédois a institué récemment une commission chargée d'examiner si la Suède peut, oui ou non, signer et ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Composée de six membres - trois membres du Parlement et trois membres représentant respectivement les Lapons, les Finlandais et les Finlandais tornedaliens -, cette commission devrait remettre son rapport au cours de la seconde moitié de 1997. (Voir aussi, plus loin, l'avant-dernier alinéa des considérations générales.)

La plupart des noms de lieux de la région dénotent une évidente origine finnoise. Il arrive, par ailleurs, que certaines annonces publiques soient en finnois. Le finnois tornedalien/finnois n'en reste pas moins confiné, d'une façon générale, à la sphère privée, encore que les choses commencent à évoluer positivement.

### MÉDIAS

#### *Télévision*

Il n'y a pas de programme de télévision en finnois tornedalien. La population de la région peut capter la télévision finlandaise et donc des programmes en finnois courant.

### **Radio**

La radio locale émet en finnois tornedalien pendant six à huit heures par semaine, et la radio nationale, pendant une heure et demie.

En 1997, et pour la première fois dans la région, un cours est diffusé sur les ondes en finnois tornedalien. Il est financé par la radio nationale.

### **Presse et édition**

Un périodique comportant des articles en suédois, en finnois tornedalien et en finnois, *MET-aviisi*, est publié quatre fois par an depuis 1981. Mentionnons également *Haaparannan lehti*, un journal local bilingue suédois-finnois, avec une rubrique en finnois tornedalien.

Un ou deux livres sont publiés chaque année en finnois tornedalien. Il s'agit le plus souvent de traductions et de livres pour enfants. Certaines parties de la Bible ont été traduites, d'autres sont en cours de traduction. Au total, quelque 30 à 35 livres, dont une grammaire, ont été publiés en finnois tornedalien. Toutes les bibliothèques de la région de Tornedalen prêtent des livres et des supports musicaux en finnois tornedalien, de même que quelques bibliothèques de Suède méridionale.

Il n'existe pas de dispositions particulières pour le financement de ces publications. En termes économiques, le finnois tornedalien se trouve dans une situation moins favorable que les langues des immigrés.

## **SYSTÈME ÉDUCATIF**

Les Tornedaliens, les Tsiganes (Rom) et les Lapons peuvent demander un "enseignement de la langue parlée au foyer" pour leurs enfants fréquentant l'école primaire si cette langue "fait partie de leur environnement" (il n'est donc pas obligatoire que les parents parlent réellement chez eux le finnois tornedalien/finnois). Ce règlement s'applique même pour un seul élève. Il est plus avantageux que le règlement qui régit les langues des immigrés: pour ces dernières, y compris la variété suédoise du finnois et le finnois courant parlé en Suède méridionale, l'enseignement de la langue du foyer n'est possible que s'il y a au moins cinq élèves, et la langue doit être véritablement celle du foyer. C'est la seule différence entre l'enseignement destiné aux Tornedaliens et celui destiné aux immigrés.

Le finnois tornedalien/finnois n'est utilisé dans aucune école de la région comme langue d'enseignement, à l'exception toutefois de l'école de langues établie à Haparanda, dont seule la moitié des élèves est originaire de cette commune, l'autre moitié venant de Finlande.

Le "règlement relatif à la langue parlée au foyer" n'impose pas un nombre d'heures de cours déterminé. Tout dépend de la demande. Théoriquement, le finnois tornedalien/finnois pourrait même être utilisé comme langue d'enseignement. En fait, il constitue généralement une matière d'enseignement. Normalement, une à deux heures de cours sont consacrées chaque semaine, tant à l'école primaire qu'à l'école secondaire, au finnois tornedalien/finnois. L'étude du finnois tornedalien est obligatoire, à raison d'une ou de deux heures par semaine, dans deux écoles primaires, l'une située à Pajala, l'autre à Changes. Enfin, cette langue est utilisée dans quelques écoles maternelles et autres établissements préprimaires.

En 1994, quelque 1 300 élèves des écoles primaires des communes de langue finnoise - soit environ 35% des enfants fréquentant ces écoles - ont bénéficié de l'enseignement de la langue du foyer. Dans l'ensemble du Norrbotten, 3 200 enfants ont, cette année-là, suivi des cours de finnois-langue du foyer. Ces chiffres ont diminué depuis, à la suite d'une modification des programmes scolaires. Dans de nombreuses communes, l'étude du finnois est concurrencée désormais par celle de langues étrangères telles que l'anglais et le français. La langue du foyer relève maintenant d'un des quatre blocs suivants: les options linguistiques, les choix des élèves, le plan éducatif de l'établissement et les activités extrascolaires (*Skollagen* 1993/159). La nouvelle réglementation laisse une plus grande liberté aux autorités scolaires quant au statut de la langue du foyer et aux matières avec lesquelles elle sera en concurrence.

### **Enseignement supérieur**

Le finnois tornedalien fait l'objet d'un cours de dix semaines à l'université technique de Luleå de même qu'à l'université de Stockholm. L'enseignement est donné dans cette langue lorsque les étudiants sont en mesure de la comprendre.

### **Formation des enseignants**

L'université technique de Luleå organise une formation à l'intention des futurs enseignants du finnois tornedalien/finnois en tant que langue du foyer, ainsi que pour le préprimaire.

### **Financement**

L'enseignement de la langue du foyer est payé par les collectivités locales. Les cours universitaires sont financés par l'État.

### **Emploi des langues**

Les Tornedaliens d'origine sachant lire ou écrire la langue locale ou le finnois courant sont très peu nombreux. Ce sont des illettrés fonctionnels dans leur première ou seconde langue maternelle. Naturellement, les immigrés finlandais peuvent tous, quant à eux, lire et écrire sans problème le finnois courant. À Haparanda, par exemple, la population compte 40% d'immigrés finlandais de la première génération. On estime qu'un millier de Tornedaliens savent, dans une certaine mesure, lire et écrire le finnois tornedalien/finnois et que de cinq à dix mille immigrés finlandais vivant dans la région lisent et écrivent avec facilité le finnois courant. En gros, de dix à quinze mille jeunes et adultes de la région comprennent le finnois tornedalien/finnois courant parlé, mais ont du mal à le parler eux-mêmes.

## **ACTIVITÉS CULTURELLES**

Le finnois tornedalien est largement utilisé dans le théâtre amateur. De 120 à 150 productions différentes sont jouées chaque année en suédois et en finnois tornedalien.

Des cassettes musicales en finnois tornedalien sont vendues en bon nombre.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

Le prestige accru de la langue a entraîné une série de conséquences positives. Les mentalités ont rapidement évolué à cet égard. Bien que la moitié des habitants de la vallée du Torne restent favorables à une société monolingue, locutrice du seul suédois, les politiques ont proposé, au cours de la présente décennie, que le finnois tornedalien/finnois devienne une matière obligatoire à l'école primaire. Dans le même ordre d'idées, les adultes sont beaucoup plus nombreux que dans les années 1970 à parler le finnois tornedalien avec leurs enfants et petits-enfants. Le mouvement du réveil de la langue s'est poursuivi tout au long des années 80 pour aboutir, en 1989, à la création de l'*Academia Tornedaliensis*, appelée à faire fonction d'académie du peuple et d'université d'été.

L'Association des Tornedaliens de Suède lutte depuis plus de quinze ans pour être reconnue légalement en tant qu'organisation représentant une minorité nationale. Une telle reconnaissance garantirait un soutien économique et culturel propice à la promotion de cette langue minoritaire. Mais le Parlement suédois définit les Tornedaliens comme faisant partie de la "population indigène d'origine" - par opposition au concept de minorité nationale -, et ce, bien que le gouvernement ait déclaré au Conseil de l'Europe que la Suède avait deux minorités nationales: les Lapons et les Tornedaliens.

La Suède devrait ratifier bientôt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (voir ce qui a été dit à ce sujet au paragraphe sur le cadre politico-juridique). Cette ratification entraînera le plus haut niveau de protection pour le lapon et le finnois dans la région minoritaire. On débat encore de la protection qui sera accordée au finnois tornedalien: les politiques semblent préférer le finnois courant comme norme officielle pour la langue écrite. Il est permis d'espérer que les deux langues seront admises et que le choix sera fonction des domaines officiels considérés.

Il est évident que les progrès dans la protection des minorités renforceront la demande d'enseignement dans les langues locales, de même que l'aptitude à apprendre ces langues. Il se pourrait que, dans les temps à venir, le finnois tornedalien ne soit plus guère utilisé sous sa forme écrite, mais qu'il gagne en importance et en prestige au niveau de la langue parlée. Le finnois courant, pour sa part, paraît devoir progresser au niveau de langue écrite comme à celui de la langue parlée. Pareil processus serait favorable aux deux langues, le finnois tornedalien devenant une passerelle vers le finnois courant. Il ne s'agit pas d'isoler une minorité, mais de prendre en compte la modification des mentalités et de conforter l'identité collective des locuteurs de la langue minoritaire.

**SOURCES**

- **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**  
Bureau européen pour les langues moins répandues  
*Finnois - Heiki A. Kirjavainen*  
*Finnois tornedalien - Birger Winsa*
- **The Nordic Languages: Their Status and Interrelations**  
Lars S. Viktor - Novus Press, 1993
- **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**  
Lauri Hannikainen  
Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)

---

***Autres ouvrages utiles:***

- **Attitudes form Collective Identity - The effects of linguistic policy and practice in the Swedish Torne Valley**  
Birger Winsa  
Canberra, Applied Linguistics Association of Australia (*à paraître fin 1997*)
- **Language Planning in Sweden**  
Birger Winsa  
Multilingual Matters, Clevedon, Angleterre (*à paraître fin 1998*)

## LE LAPON

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le lapon est une langue finno-ougrienne du groupe finnique. Il est parlé par les Lapons, ou Samits, population de la Fennoscandie (Norvège, Suède et Finlande) et de la presqu'île de Kola, en Russie.

#### *Nombre de locuteurs*

Selon les estimations actuelles, le nombre de Lapons varierait entre 50 000 et 100 000. D'après le Parlement lapon, ils seraient 6 400 en Finlande, de 15 000 à 20 000 en Suède, quelque 23 500 en Norvège et 2 000 en Russie. Mais ils sont beaucoup moins nombreux à parler le lapon: il y aurait approximativement 35 000 locuteurs du lapon.

Trois langues laponnes sont parlées en Finlande: le lapon du Nord, le lapon d'Inari et le lapon skolt. Suivant une enquête effectuée en 1992 par le Parlement lapon, 1 800 des habitants qui se déclaraient lapons avaient le lapon du Nord comme première langue, 400 le lapon d'Inari, 400 le lapon skolt et 3 000 le finnois. Environ deux tiers de l'ensemble des Lapons de Norvège, de Suède et de Finlande parlent le lapon du Nord.

#### *Zones de diffusion*

Le territoire où est parlé le lapon constitue une zone continue qui - marque essentielle de l'identité du peuple lapon - transcende les frontières nationales et internationales. Cette zone s'étend de la presqu'île de Kola à la Scandinavie centrale, englobant les régions de Mourmansk et de Lovozero en Russie, Utsjoki, Inari, Enontekiö et la partie septentrionale de Sodankylä en Finlande, poussant, par la Suède, jusqu'à la province norvégienne de Sør-Trøndelag. Les Lapons ne sont majoritaires qu'à Utsjoki, sur le plateau du Finnmark, à l'extrémité du Veranger Fjord, et dans quelques zones de la Suède septentrionale.

#### *Arrière-plan historique*

La région actuellement habitée par les Lapons reflète l'histoire de ceux-ci: peuple autochtone de la Finlande, ils vivent sur l'ensemble du territoire finlandais, dans les parties centrale et septentrionale de la Scandinavie ainsi qu'en Carélie et sur la presqu'île de Kola avant d'être forcés de se retirer vers le nord sous la poussée des colons.

Au début du moyen âge, les Lapons sont présents jusque loin dans le sud. L'étude des documents historiques et de la toponymie fait ressortir l'existence de divers habitats lapons. Formant des groupes de population mobiles, clairsemés et éparpillés, les Lapons sont particulièrement vulnérables face aux colons qui affluent bientôt en nombre croissant. Il leur est impossible de préserver une structure administrative et économique fondée sur la juxtaposition de villages distincts. C'est l'acculturation pour certains, la fuite vers le nord pour les autres.

Le concept de "territoire lapon" est donc assez imprécis. D'un point de vue historique, il se rapporte essentiellement à la région au sein de laquelle les Lapons ont constitué la population majoritaire ou, à tout le moins, une minorité ethnique indépendante, libre d'exercer ses occupations traditionnelles.

Le lapon du Nord - qui, comme on l'a dit, est la langue lapone la plus parlée - a vu sa position se renforcer considérablement en 1978, lorsqu'il est devenu la norme pour l'orthographe du lapon en Finlande, en Norvège et en Suède. Il existait jusque-là treize modes d'écriture différents, avec même des variantes d'un pays à l'autre.

### **CADRE POLITICO-JURIDIQUE**

Il existe un Parlement lapon en Finlande, en Suède et en Norvège. C'est un organe consultatif, démocratiquement élu, protecteur légitime des droits des Lapons. Le Parlement lapon de Suède est moins indépendant que les deux autres. De même, la langue lapone n'a pas acquis, en Suède septentrionale, le statut semi-officiel qui est le sien en Norvège septentrionale et en Finlande (voir le chapitre pertinent concernant la Finlande). Nulle part en Suède un Lapon n'a le droit d'utiliser sa langue devant les autorités publiques. Les Lapons n'atteignant dans aucune commune le chiffre de 10% de la population locale, ils n'ont pas grand-chose à attendre, habituellement, des autorités municipales autonomes.

Les pouvoirs publics suédois emploient uniquement la langue suédoise. Toutefois, en vertu d'une convention signée par les pays nordiques, les ressortissants des autres pays nordiques peuvent se servir de leur propre langue dans leurs rapports avec les autorités de la Suède. Les langues minoritaires ne sont pas assimilées en la matière aux langues nordiques. Il n'en reste pas moins que les autorités sont tenues de recourir aux services d'un interprète lorsqu'elles ont affaire à des personnes parlant des langues minoritaires, ou, d'ailleurs, étrangères. Ainsi, la loi sur la procédure administrative (*Förvaltningslagen*) et le code réglant la procédure applicable devant les tribunaux administratifs (*Förvaltningsprocesslagen*) prescrivent à toute autorité se trouvant en rapport avec une personne qui ne maîtrise pas le suédois de faire appel à un interprète.

Une loi sur le lapon est entrée en vigueur en janvier 1992 tant en Finlande qu'en Suède. Cette entrée en vigueur est restée théorique en Suède.

Les Lapons de Finlande, Suède, Norvège et Russie ont créé une organisation internationale commune, le Conseil lapon, qui oeuvre pour la promotion des droits des Lapons au niveau international et dans chacun de ces quatre pays. Les Lapons ont le statut d'observateurs au Conseil nordique, organisation au sein de laquelle coopèrent le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

### **MÉDIAS**

#### ***Radio et télévision***

La Radio lapone émet en Suède et en Finlande depuis 1976. En outre, les organismes nationaux de radiodiffusion de la Finlande, de la Suède et de la Norvège ont conclu un accord général prévoyant qu'ils continueront de développer leur coopération dans le domaine de la production de programmes en lapon. La

radio de ces pays diffuse des émissions en lapon pendant une douzaine d'heures par semaine au total, soit de quatre à six heures pour chacun d'eux. Depuis 1993, des programmes en lapon sont radiodiffusés en Russie à raison de 40 heures par semaine.

Les informations qui précèdent se rapportent au service public. Les initiatives émanant des groupes minoritaires eux-mêmes peuvent s'exprimer dans le cadre de la radio communautaire (*närradio*), qui ne relève pas du service public.

Les programmes de télévision destinés aux téléspectateurs de langue lapon ne dépassent pas huit heures par an.

La radiodiffusion suédoise de service public est régie par une série de lois et par un accord entre l'État et les sociétés de radiodiffusion. Ces textes lui confèrent une grande indépendance. Le gouvernement ni d'autres autorités publiques ne peuvent l'obliger, par exemple, à affecter telle ou telle partie de ses ressources à la diffusion d'émissions dans telle ou telle langue minoritaire. La radio et la télévision de service public ont cependant un large mandat: servir dans une mesure raisonnable les intérêts des groupes minoritaires tant sur le plan linguistique qu'à d'autres égards, étant entendu que les sociétés en question sont censées décider seules de leurs priorités.

### **Presse**

Des journaux en langue lapon sont publiés depuis 1870. Le plus ancien de ceux qui subsistent aujourd'hui est le *Nuorttanaste*. D'autres journaux et magazines en lapon sont *Min Áigi* et *Sápmelas* (créé en 1934). On mentionnera également *Samefolket* (1918), en suédois, et *Sagat* (1952), en norvégien.

### **Édition**

Depuis 1978, date à laquelle le lapon a commencé à être utilisé à l'école, quelques éditeurs publient sporadiquement des ouvrages scolaires en lapon.

## **SYSTÈME ÉDUCATIF**

### **Enseignements primaire et secondaire**

Les petits Lapons peuvent suivre l'enseignement primaire soit dans une des écoles ordinaires de leur district, financées par l'État, soit dans l'une des six écoles laponnes gérées par l'État, où l'enseignement est dispensé en suédois et en lapon de la première à la sixième année. D'après les chiffres du Conseil de l'Europe, environ 150 élèves fréquentent cette seconde catégorie d'établissements. Les écoles laponnes poursuivent généralement les mêmes objectifs que les autres écoles primaires, la seule différence étant que leur programme est plus vaste, englobant la langue et la culture laponnes.

Les enfants qui ne vont pas dans l'une des écoles laponnes peuvent bénéficier d'un enseignement de leur langue et culture d'origine au titre du "règlement relatif à la langue parlée au foyer". Ce règlement prévoit un enseignement spécial de la langue d'origine à l'intention de tous les élèves des écoles suédoises du cycle obligatoire et du cycle secondaire du degré supérieur qui parlent chez eux une langue autre que le suédois. Pour les Lapons, comme pour les Tornedaliens et les Rom, ce dernier critère est moins strict: il suffit que leur langue "fasse partie de leur environnement".

Les élèves lapons de l'enseignement secondaire du degré supérieur qui le souhaitent ont la possibilité d'étudier, dans la filière normale, des matières propres à leur culture.

### **Financement**

Le Conseil scolaire lapon (*Sameskolstyrelsen*) dispose de certains fonds qui lui permettent de faire intégrer un enseignement lapon, en collaboration avec les municipalités, dans le programme des écoles primaires ou secondaires ordinaires. Les élèves lapons peuvent ainsi étudier des matières spécifiques, liées à l'identité lapone, qui leur sont enseignées séparément. Quelque 130 élèves lapons ont participé à cet enseignement intégré au cours de l'année 1991/1992.

### **Enseignement supérieur**

À l'université d'Uppsala, les études et la recherche laponnes bénéficient d'une longue tradition, remontant au moins à 1896.

L'université d'Umeå fut dotée dès sa création, en 1975, d'une chaire des langues laponnes. Cet établissement organise, à l'intention des étudiants qui préparent leur licence, des cours de lapon du Nord, de Lule et du Sud. Les étudiants ont ainsi la possibilité d'étudier le lapon qui se rapproche le plus de leur langue maternelle. D'autres cours s'adressent à des personnes qui n'ont pas les qualifications requises pour faire des études universitaires. Des cours d'initiation à la culture lapone sont également donnés à l'université d'Umeå; ils peuvent faire partie du programme des étudiants se préparant à l'enseignement et mieux armer les futurs enseignants pour leur mission.

## **ACTIVITÉS CULTURELLES**

Depuis 1977, des crédits spéciaux sont inscrits au budget national suédois pour l'aide à la culture lapone. Ces crédits - qui constituent le "Fonds lapon" - sont distribués par un comité spécial d'octroi des subventions, composé en majorité de Lapons. La culture et les artistes lapons bénéficient aussi de subventions de la part d'organisations d'aide financière à vocation générale, tels le Conseil national des arts, le Comité pour l'octroi de subventions aux artistes, le Fonds des auteurs suédois et le Conseil de l'artisanat.

Les Lapons ont créé de multiples associations et organisations. Les plus connues en Suède sont l'Association lapone de Suède (*SSR*), l'Organisation lapone de la jeunesse (*Saminuorra*) et l'Union suédoise des Lapons (*LSS*). [On peut citer également: pour la Norvège, l'Association lapone des éleveurs de rennes (*NRL*), l'Association nationale des Lapons de Norvège (*NSR*) et l'Union norvégienne des Lapons (*SLF*); pour la Finlande, le Parlement lapon, qui, de toutes les organisations laponnes actives dans ce pays, est celle qui a acquis le caractère politique le plus marqué; à l'échelle nordique, l'Organisation suédoise des femmes laponnes (*Sáráhká*) et le Conseil nordique lapon; pour la Russie, enfin, l'Association lapone de Kola.]

S'y ajoutent une série d'institutions telles que l'Institut nordique lapon (s'occupant de recherche), le Collège lapon, la Bibliothèque lapone de Karasjok et le Centre artistique lapon.

Les associations, organisations et institutions qui viennent d'être citées ont vu le jour entre 1948 et 1989.

Un musée lapon, *Ajtte*, agrmente le village de Jokkmokk. Créé grâce à des investissements publics, il est géré à l'aide de crédits spéciaux provenant des pouvoirs publics et d'associations.

Les petits Lapons continuent d'apprendre à la maison la musique traditionnelle lapone, le *yoiking*, sorte de tyrolienne. Depuis les années 60, on remarque une forte tendance à la combinaison de la musique traditionnelle avec la musique moderne.

Un groupe théâtral lapon, le *Dálvadis*, a été créé en Suède en 1971; il est subventionné par le Fonds lapon et par le Conseil national des arts. Quelques années plus tard, à la fin de 1979, le groupe théâtral *Beaivváš* a vu le jour en Norvège, à Kautokeino; il se produit sur l'ensemble du territoire lapon ainsi qu'à l'étranger. En Finlande, enfin, les Lapons ont leur groupe théâtral, appelé *Rávgoš*, depuis 1981.

Les Lapons de Russie ont formé plusieurs groupes de chant et de danse.

Pour terminer ce rapide survol, mentionnons l'Institut nordique lapon de Kautokeino, un centre de recherche.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières années, la position du lapon s'est améliorée en Norvège (le plus), en Suède (le moins) et en Finlande. En Norvège, les autorités nationales appliquent un plan relativement cohérent pour la promotion du lapon; en Finlande et en Suède, l'action en ce sens des pouvoirs publics a été plus irrégulière, encore que, depuis quelques années, le gouvernement finlandais se montre de plus en plus attentif aux besoins des Lapons (voir le chapitre pertinent concernant la Finlande).

Les trois pays précités ont pris plusieurs mesures fructueuses pour favoriser le développement économique et social des Lapons. Certains détails intéressants sur la protection des droits de cette minorité ont été donnés précédemment, dans le paragraphe sur le cadre politico-juridique.

En résumé, on peut dire que, s'ils ont été autrefois opprimés, les Lapons ont aujourd'hui quelques motifs de satisfaction: ils disposent de leurs propres associations, organisations et institutions, ils peuvent utiliser leur langue dans une mesure croissante, la loi protège leur culture et l'attitude des autorités non laponnes évolue favorablement.

Force est toutefois de constater que, le gouvernement suédois n'ayant pas adopté de loi relative à la langue lapone, celle-ci perd du terrain en Suède par rapport aux autres pays où elle est parlée.

**SOURCES**

● **Majority-Minority Relations - The Case of the Sami in Scandinavia**

Rapport - Guovdageaidnu (Norvège), 2-4 juillet 1993

Commission mondiale de la Culture et du Développement, 1994

- *The Sami People: Demographics, Origin, Economy, Culture* - Elina Helander

- *The Sami Language: A Living Language* - Marjut Aikio

● **The Nordic Languages: Their Status and Interrelations**

Lars S. Vikør - Novus Press, 1993

● **Contact Bulletin - Été 1996 (Volume 13, Numéro 2)**

Bureau européen pour les langues moins répandues

● **Immersion and Multilingual Education in the European Union**

Bureau européen pour les langues moins répandues, 1996

● **La situation des langues régionales ou minoritaires en Europe**

Conseil de l'Europe - Strasbourg, 1994

● **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**

Lauri Hannikainen

Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)

## LE ROM

### ORIGINES ET DIFFUSION

#### *Groupe linguistique*

Le rom est une langue indo-européenne du groupe indo-iranien.

#### *Nombre de locuteurs et arrière-plan historique*

Il y a entre 12 000 et 15 000 Rom en Suède. La plupart viennent d'autres pays, dont plus de la moitié d'Europe orientale.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement suédois assimile en fait les Rom à un groupe d'immigrés, tout en les faisant bénéficier de certains avantages mineurs par rapport à ces derniers. Ainsi, et à l'instar du finnois tornedalien et du lapon, le rom est enseigné à l'école, aux élèves rom qui le souhaitent, au titre du "règlement relatif à la langue parlée au foyer" même si - contrairement au critère appliqué normalement aux enfants des immigrés - ce n'est pas la langue de communication quotidienne à la maison; il suffit que le rom "fasse partie de l'environnement" de ces élèves.

#### SOURCE

- **The Status of Minorities, Indigenous Peoples and Immigrant Refugee Groups in Four Nordic States**  
Lauri Hannikainen  
Tiré à part du *Nordic Journal International Law* (Vol. 65, 1996, p. 1-71)